



Rapport d'orientation Budgétaire 2025

Conseil municipal du 30 janvier 2025

Avant-propos

Les orientations budgétaires 2025 se placent dans un contexte encore plus incertain cette année face à l'absence d'un Projet de Loi de Finances 2025 connu, tant dans son contenu, que dans la date d'adoption.

Les incertitudes inédites liées à l'instabilité gouvernementale et des différentes mesures annoncées jusqu'à la démission du précédent gouvernement appelant une contribution massive des collectivités locales au redressement du déficit public laissent planer toujours l'idée de la mise en place d'une contribution des collectivités locales au redressement des comptes de l'Etat. Pour rappel, il était question à l'automne 2024 d'une baisse du taux de FCTVA avec rétroactivité, de la fin du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, de la mise en place d'un fonds de réserve pour les collectivités les plus importantes ...qui se chiffrait à plus de 1,6 M€ pour la Ville de Belfort.

La situation géopolitique mondiale avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le déclenchement du conflit israélo-palestinien et les élections américaines renforcent également les prévisions sur les hypothèses de croissance économique et de spéculation sur les cours des matières premières.

La diminution possible de l'inflation ne signifie pas la fin de son impact sur les dépenses. Même si le coût de l'énergie s'est stabilisé et a été amorti par la mise en œuvre d'un plan d'économie à l'échelle de la collectivité, les dépenses de fonctionnement sont très largement impactées par le caractère inflationniste des charges à caractère général mais aussi par des mesures d'ordre national portant sur les charges de personnel (hausse de la contribution CNRACL, cotisations maladies, mise en œuvre de la prévoyance pour le personnel...).

En parallèle, si l'évolution des bases fiscales en 2023 et en 2024 avait permis d'absorber les hausses des dépenses de fonctionnement, la revalorisation des bases en 2025 sera plus limitée, avec une prévision à + 1.7 %. La Dotation globale de fonctionnement est prévue stabilisée grâce à l'effet d'une évolution positive de la démographie et de la DSU venant compenser la baisse de la part forfaitaire, sous réserve des décisions nationales qui seront prises. La Ville devient bénéficiaire du FPIC en 2024 pour la première fois depuis l'année 2016 ce qui apporte une petite bouffée d'oxygène à ses recettes mais qui témoigne aussi d'un relatif appauvrissement sur le bassin de population du Nord Franche Comté.

Comme l'ensemble des collectivités, la Ville de Belfort n'échappe ainsi pas à une certaine dégradation de son solde de gestion même si la situation financière de la collectivité demeure saine.

Avec un niveau de dette ayant fortement baissé sur les derniers exercices, et avec toujours une capacité de désendettement se situant en dessous du niveau d'alerte, cela permettra d'assurer le financement du programme d'investissement de cette fin de mandat.

SOMMAIRE

I.	Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	4
	Rappel des dispositions juridiques	4
II.	La situation économique nationale	4
A.	Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques	4
B.	La situation financière des collectivités locales en 2024 et les prévisions 2025	10
C.	Les mesures gouvernementales impactant les communes et intercommunalités :.....	14
III.	Rappel du contexte local et éléments de comparaison	15
A.	Les ressources humaines.....	15
B.	La fiscalité	15
C.	La dette	15
IV.	Les orientations budgétaires du budget principal	20
A.	Les dépenses de fonctionnement	20
1)	Les ressources humaines :	21
2)	Les charges générales	26
3)	Les subventions aux associations	26
4)	Les charges financières.....	27
B.	Les recettes de fonctionnement.	27
1)	Les attributions de compensation	28
2)	La Dotation Globale de Fonctionnement	28
3)	Les autres produits	30
C.	La situation financière projetée et les ratios de la collectivité	30
1)	Le solde de gestion courante	30
2)	L'épargne	31
D.	Le programme d'investissement de la ville de Belfort.	32
1)	Les projets en cours et qui seront lancés en 2025	32
2)	Un plan pluriannuel qui s'organise autour de 6 axes	33
3)	Un encours de dette qui va mécaniquement progresser avec la réalisation du programme d'investissements structurants mais qui restera maîtrisé au regard des ratios d'endettement	35
V.	Les orientations budgétaires du Centre de Formation des Apprentis	37
VI.	Lotissement secteur Dorey	43
VII.	Tableaux annexes	44
	Indicateurs de la dette de la Ville de Belfort et du CFA au 31/12/2024	44

I. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif pour les collectivités appliquant le référentiel M57. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Son organisation constitue une formalité substantielle. Le vote du budget primitif 2025 est prévu le 27 mars 2025.

L'examen du compte financier unique 2024 sera également présenté à ce conseil. Nous avons intégré la reprise estimée du résultat 2024 dans les projections budgétaires afin de pouvoir déterminer la capacité d'absorption par la ville de mesures de participation au redressement des comptes de l'Etat qui pourraient être imposées à la ville de Belfort.

II. La situation économique nationale

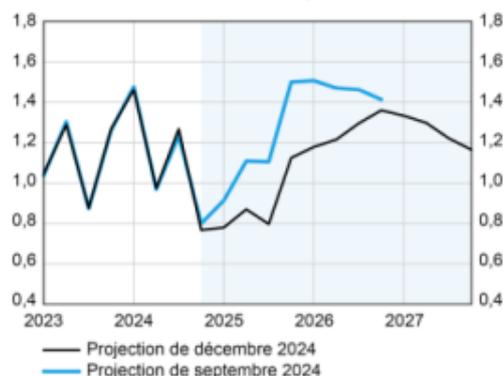
A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques

Conjonctures française et internationale, impacts post Covid, impact de la guerre en Ukraine, contexte géopolitique au proche orient, instabilité gouvernementale... Ce sont autant d'inconnus et de variables qui complexifient la mise en place des trajectoires économiques. Etant donnée la date de vote du ROB, il n'est pas possible d'avoir des données fiables et définitives sur les prévisions d'atterrissage du PIB ou de l'inflation en France, cependant nous vous présenterons ici les tendances connues à fin décembre 2024.

Niveau du PIB réel en France:

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : *projection macroéconomiques – Banque de France décembre 2024*

Pour 2024, la Banque de France estime désormais que l'économie française réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, permettant une reprise de la croissance plus nette en 2025 et en 2026.

En moyenne annuelle la croissance s'établirait entre 1,1% et 1,5% en 2024, principalement tirée à la hausse par les consommations des ménages qui progresserait davantage que le PIB.

Malgré un contexte économique incertain, les prévisions semblent s'orienter vers un recul de l'inflation totale pour retomber à 2,5% en 2024 puis à 1,5% en 2025 et 1,7% en 2026, principalement en raison du reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés. L'inflation dans les services serait quant à elle plus persistante. Cependant la demande intérieure reste ralentie par l'investissement des entreprises et des ménages en raison des conditions financières encore trop pesantes.

Sur 2025, le PIB progresserait faiblement à 1,2% grâce à un repli du taux d'épargne et à un desserrement des conditions financières qui pesaient sur les ménages et les investisseurs privés. Sur 2026, la reprise se confirmerait avec une croissance du PIB à 1,5% et la consommation continuerait sa progression.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	–	0,2	0,3	0,0	- 0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	–	0,0	0,0	- 0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	–	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	–	0,0	- 0,1	- 0,3	- 0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

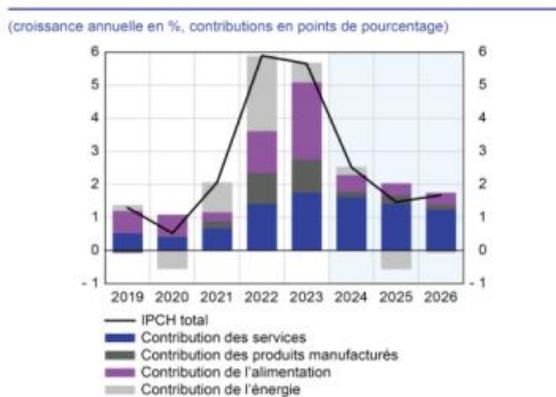
a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

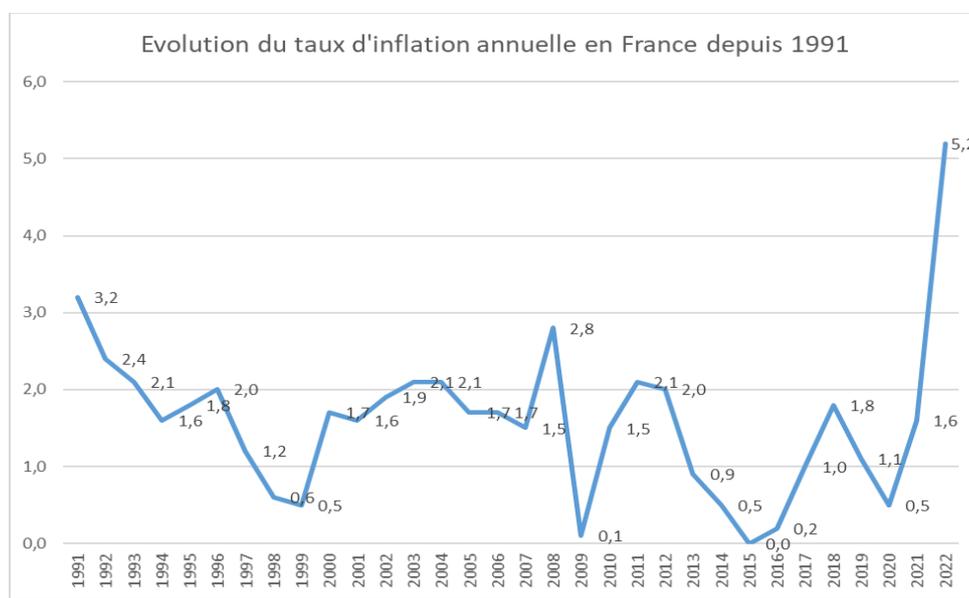
Source : *projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2024*

Décomposition de l'IPCH (indice des prix) et contribution des différentes composantes de l'inflation :

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH



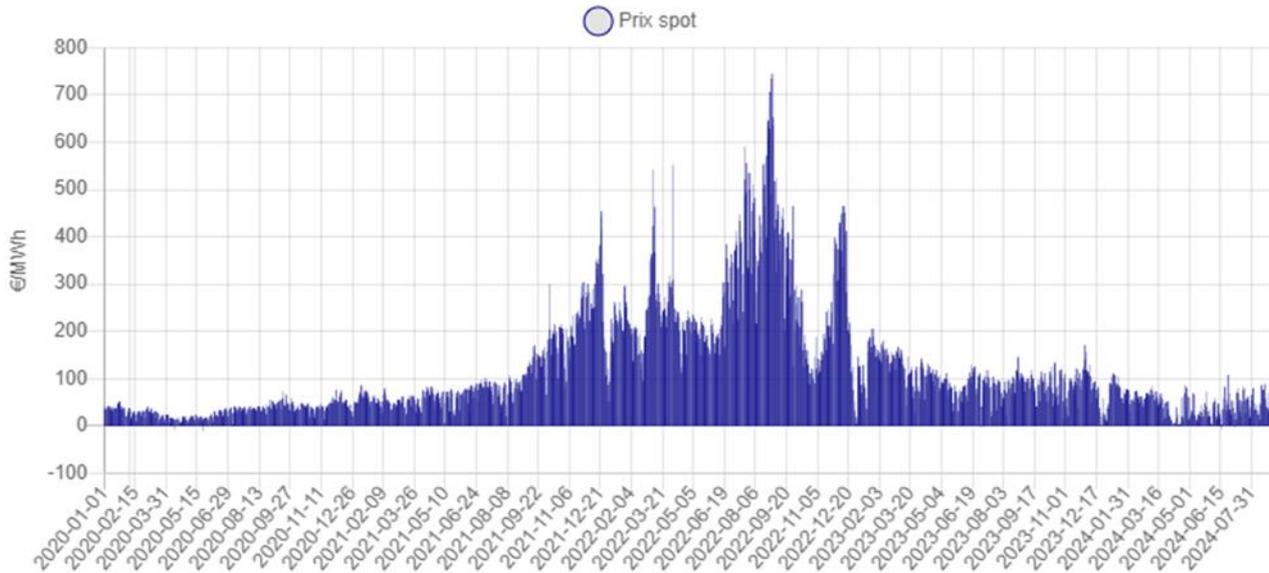
Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2024



Graphique selon données : Insee, indices des prix à la consommation.

L'économie mondiale apparaît à la mi-2024 moins contrainte par les conséquences directes des chocs survenus ces dernières années (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine notamment). Les coûts de l'énergie et ceux de nombre de matières premières ont reculé par rapport aux sommets atteints en 2022.

Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros - Epex Spot

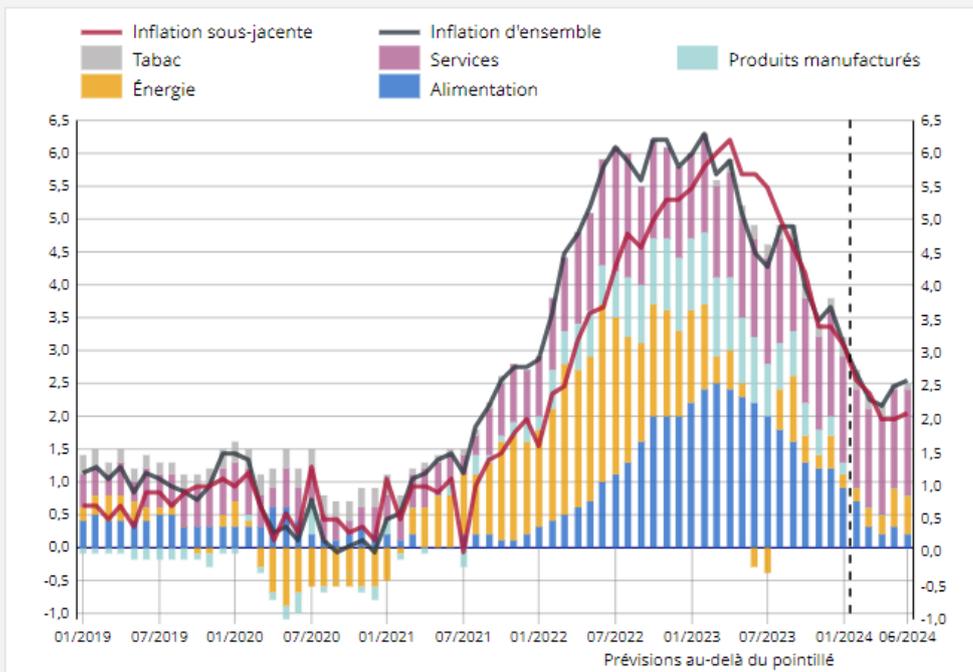


Source Nord Pool

Les prix de l'alimentation ont été les principaux contributeurs à l'inflation d'ensemble entre 2022 et 2023. Aussi le ralentissement de ces derniers laisserait présager un ralentissement de l'inflation, même si celle-ci est toujours tirée par les prix dans le domaine des services, et malgré des pics encore possibles sur les prix de l'énergie.

Figure 3 – Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % et contributions en points)



Note : pour janvier 2024, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

Lecture : en janvier 2024, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,1 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Les services ont contribué pour 1,6 point à cette hausse.

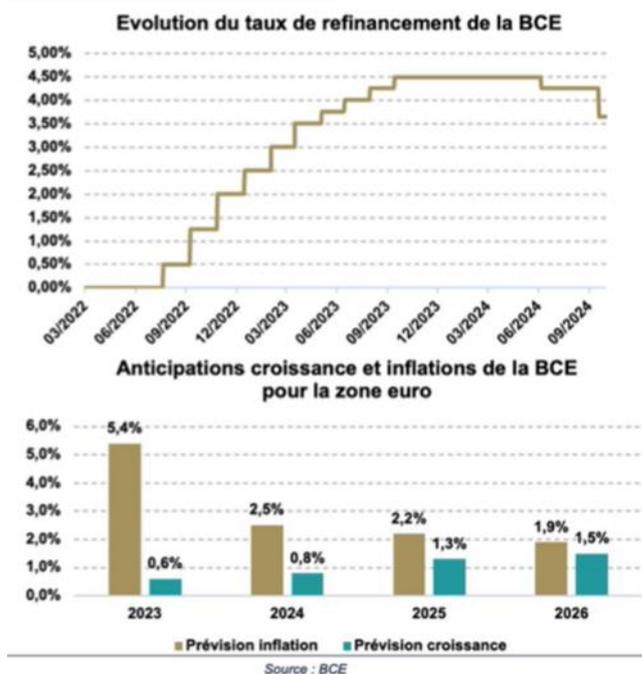
Source : Insee.

Pour l'ensemble des acteurs économiques dont les collectivités locales, les variations importantes, tant sur les prix de l'énergie que sur le niveau d'inflation pouvant encore impacter les marchés publics, constituent une problématique d'une ampleur majeure à la durée encore inconnue.

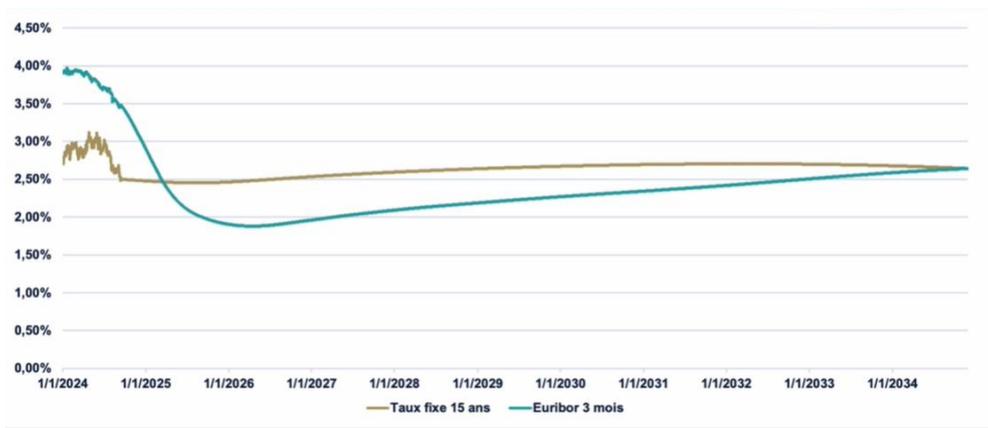
Les taux d'intérêts subissent également cette incertitude et ce contexte haussier. Afin de limiter l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique de resserrement monétaire en annonçant une deuxième baisse de son principal taux directeur (taux des facilités de dépôt) en septembre 2024.

Créant ainsi un resserrement de l'écart entre ses taux (l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt étant ramené à 15 points), la BCE espère réduire la volatilité des marchés bancaires. Cette mesure devrait se traduire, pour les épargnants, par une baisse de la rémunération de leurs produits d'épargne et, pour les emprunteurs (entreprises ou ménages) par une amélioration des conditions de crédits.

Ce contexte induit automatiquement une baisse des taux proposés par les établissements bancaires. Après plusieurs années où les collectivités ont pu emprunter en dessous de 1%, en septembre 2023, le taux 15 ans se situait environ à 3,5 % (auxquels il faut ajouter la marge d'environ 1%, soit 4,5 %). Les prévisions annoncent désormais, une baisse relative de ces taux qui demeurent toutefois bien supérieurs à ceux connus avant crise.



Source Finance Active : 17/09/24

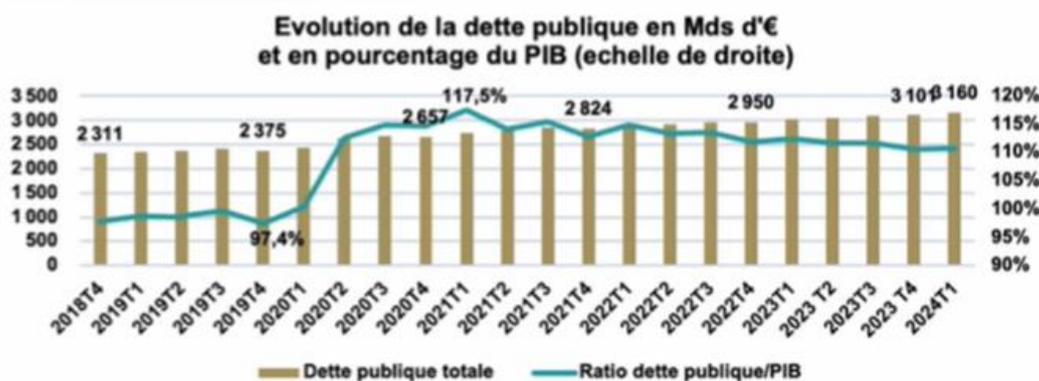


Source Finances Active : 17/09/24

Au sens du traité de Maastricht, la dette publique s'établit à 3 159, Md€ à la fin du 1^{er} trimestre 2024, soit une augmentation de 58,3 Md€ après + 6,4 Md€ au dernier trimestre. Le déficit public s'est donc élevé à 5,5% en 2023, portant la dette à 110,6% du PIB.

Cependant, la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, l'instabilité gouvernementale, la dégradation de la note de la France et l'ouverture par la Commission européenne d'une procédure de déficit excessif contre la France constituent un contexte difficile qui se reflète sur les marchés financiers : le spread, c'est-à-dire l'écart entre les coûts d'emprunt à dix ans de la France et de l'Allemagne a fortement augmenté depuis la dissolution et ne revient pas à ses niveaux d'avant. Cette prime de risque demandée par les investisseurs pour prêter à la France risque d'empêcher la dette française de bénéficier pleinement de la baisse annoncée par la BCE.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	Variation entre T1 2023 et T1 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 019	3 053	3 095	3 101	3 160	+ 141
En point de PIB (*)	111,9%	111,2%	111,0%	109,9%	110,7%	- 1,20%
Dont :						
- Etat	2 412	2 469	2 514	2 514	2 558	+ 146
- Organismes divers d'adm centrales	74	72	71	74	74	-
- Administration publiques locales	245	244	243	250	251	+ 6
- Administration sécurité sociale	288	266	265	264	277	- 11

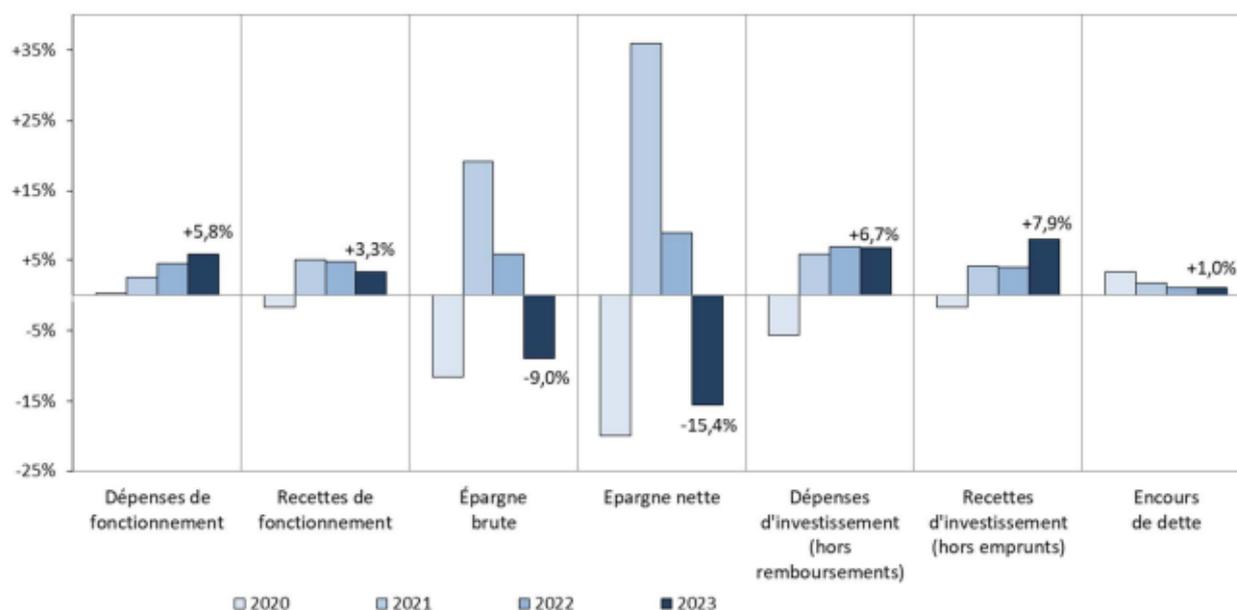


Source INSEE, présentation Finance Active : 17/09/24

B. La situation financière des collectivités locales en 2024 et les prévisions 2025

Selon le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2024, l'année 2023 a été une très mauvaise année en matière de finances publiques. Le déficit public s'est ainsi dégradé pour s'établir à 5,5 % points rendant caduque la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. C'est dans ce contexte que le nouveau gouvernement devra inscrire le plan budgétaire et structurel prescrit par la commission européenne.

GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITES (HORS SYNDICATS)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

De manière générale les communes de taille intermédiaire sont les plus touchées, principalement en raison des fluctuations sur les dépenses énergie-électricité (+29,3% après +22,4%) bien que limitées par le bouclier tarifaire et l'amortisseurs électricité. Il en va de même pour les frais liés à l'alimentation (+12% en 2023 après +10,9% en 2022) et les hausses des coûts liés aux transports (+9,6% après +28,2%) dont les hausses ont impacté fortement l'ensemble des administrations publiques.

Les frais de personnel représentent quant à eux 37% des dépenses de fonctionnement. Ils ont sensiblement progressé en 2023 (+4,7% après +5,1% en 2022). Si cette augmentation s'explique en partie par la hausse du point d'indice (+1,5 % en 2023 après 3,5% en 2022), ce n'est pas la seule explication à cette hausse puisqu'on constate de manière générale une hausse de la masse salariale (+3% en 2023 après +3,8% en 2022) et un fort dynamisme des dépenses de personnel non titulaire (+9,4% après +13,3% en 2022).

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, qui renchérit à la fois les nouveaux emprunts mais aussi une partie du stock de dette indexée, les charges financières progressent nettement en 2023 (+29,4%) après une décennie de baisse.

Les recettes provenant des ventes de biens et de services augmentent, +6,9% en 2023 après deux années de hausse qui s'expliquent par les effets post-covid atteignant même des montants supérieurs à ceux connus avant crise.

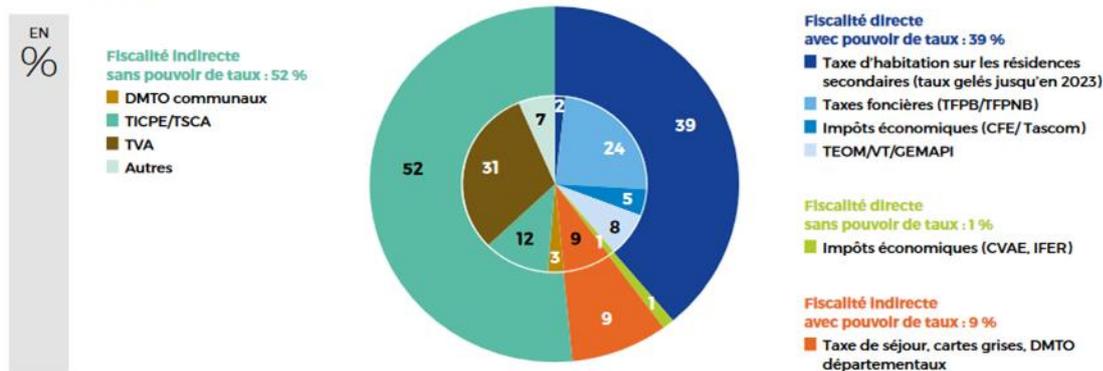
Lors de la rédaction du DOB 2024 nous évoquons le double effet de l'inflation notamment du fait de l'impact positif constaté sur les recettes indexées sur l'IPCH pour les recettes fiscales (du mois de novembre précédant la taxation).

Sur 2023 on constate que l'impact sur les recettes fiscales est moins fort (+2,8% après +4,8% en 2022).

Pour l'année 2025, il est attendu une revalorisation estimée à +1,7%, étant rappelé que ce dynamisme ne profite qu'à une partie des recettes des collectivités.

Décomposition de la fiscalité locale en 2023

© La Banque Postale



Source : balances DGFIP, REI et prévisions La Banque Postale.

² Cf article 55 de la loi de finances pour 2023.

³ + 8,6 % contre + 9,6 % prévue au PLF 2023.

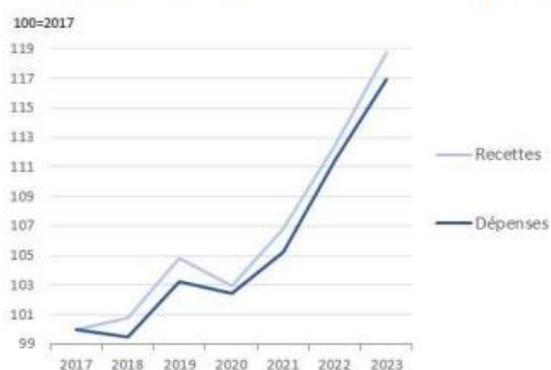
⁴ Pour information, la dernière publication [Informations rapides](#) de l'Insee sur l'indice des prix à la consommation (août 2023).

L'épargne brute des collectivités locales recule de -9% à 35,1Md€. Mais elle reste cependant plus élevée en euros qu'avant la crise en raison d'une augmentation plus forte des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses, durant cette période.

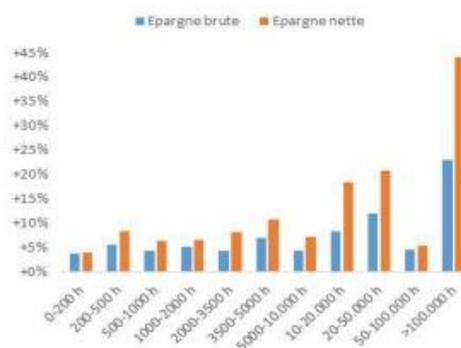
L'épargne nette marque quant à elle une baisse de -15,4%, à cause de la hausse des remboursements de la dette (+1,7%) et du recul de l'épargne brute.

GRAPHIQUE 1 – ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

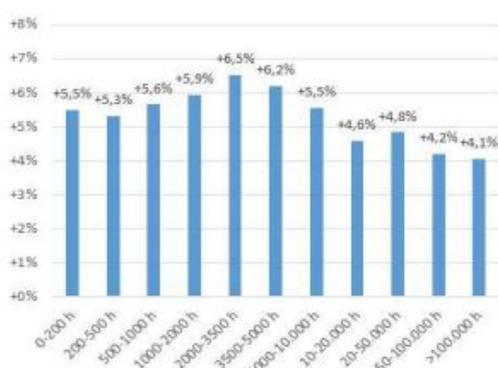
1 A - ÉVOLUTION DEPUIS 2017



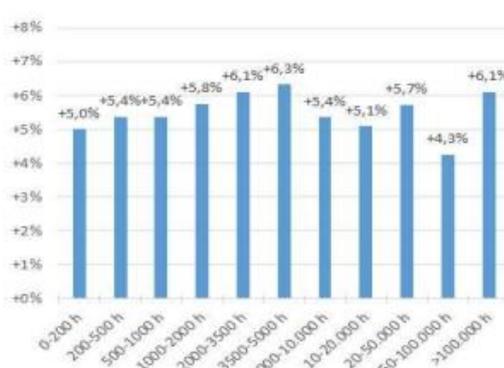
1 B - ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE EN 2023



1 C - ÉVOLUTION DES DEPENSES EN 2023



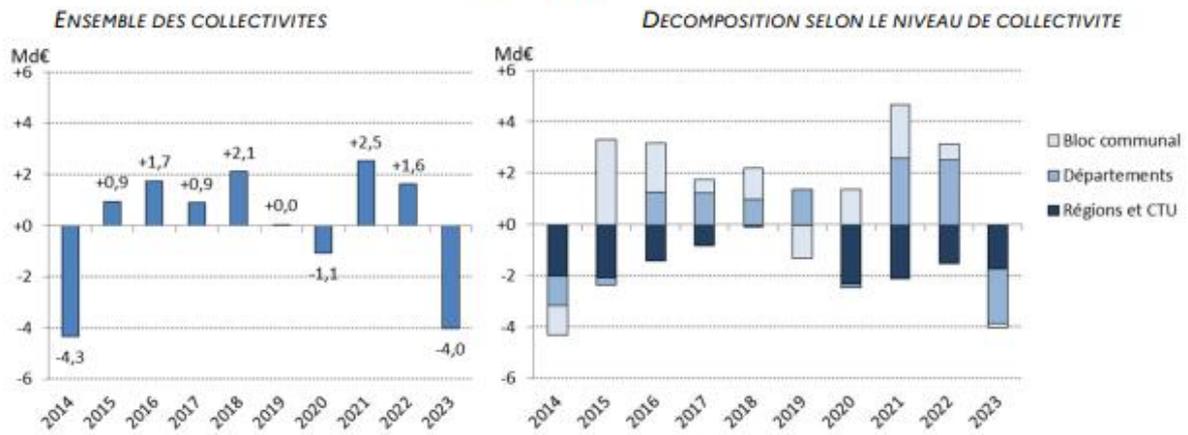
1 D - ÉVOLUTION DES RECETTES EN 2023



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

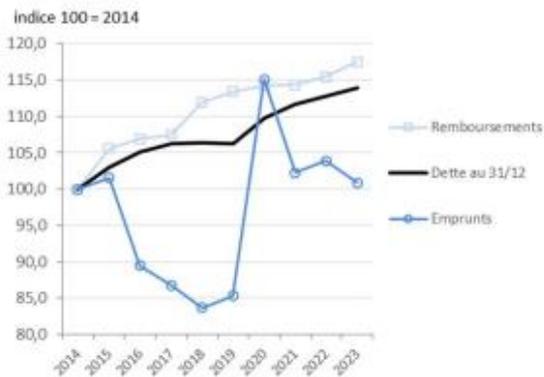
Le stock de dette a augmenté pour la quatrième année consécutive (+1%) et se retrouve 7% plus haut qu'avant crise sanitaire après avoir stagné entre 2017 et 2019. L'augmentation du stock de dette et la baisse de l'épargne brute entraînent une hausse du délai de désendettement des collectivités locales de + 0,5 an. Cela est particulièrement vrai pour les départements et régions, En revanche le secteur communal semble plutôt épargné puisqu'il affiche des délais de désendettement qui n'ont jamais été aussi favorables depuis 2014.

GRAPHIQUE 15 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT
SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



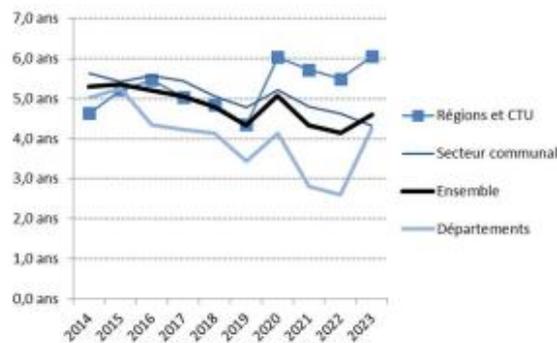
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 16 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 17 - DELAI DE DESENETTEMENT (DETTE / EB)



Perspectives 2025 :

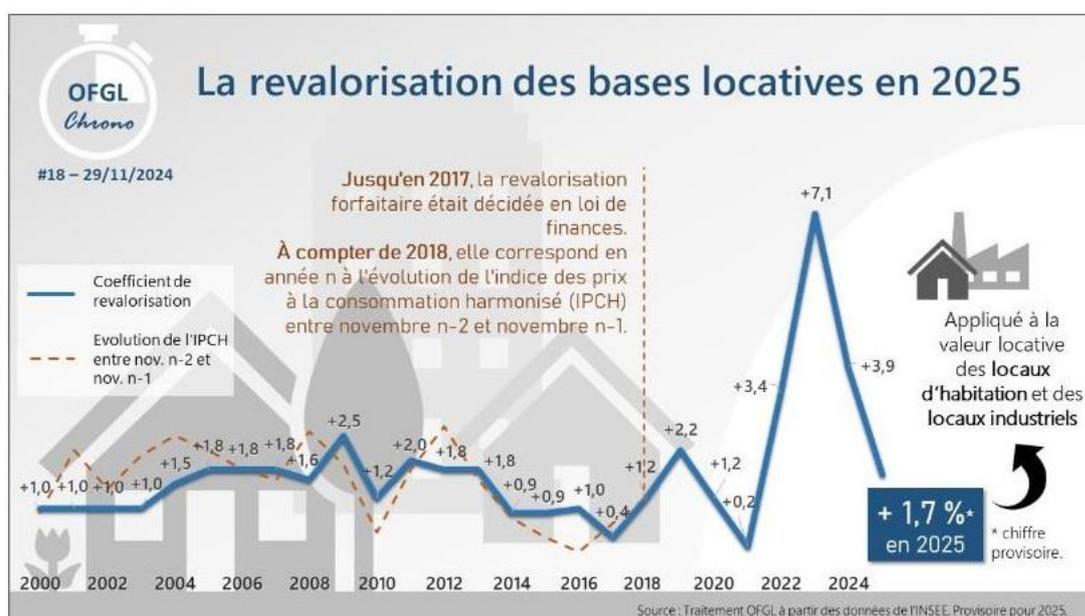
L'inflation, de par son effet cliquet, devrait encore impacter l'exercice 2025, mais à un niveau plus bas que ceux connus ces dernières années. Les effets sur les prix devraient se stabiliser sur les prix de l'énergie et de l'alimentation. Mais l'inflation n'est pas encore redescendue sur le secteur des services. Une baisse est toujours attendue sur les taux d'intérêt. En raison de cette moindre inflation, les recettes de TVA devraient être plus basses en 2025, faisant à nouveau craindre l'apparition d'un effet ciseau du fait d'une baisse plus rapide sur les recettes que sur les dépenses. C'est dans ce contexte économique que viendront s'ajouter les mesures gouvernementales pour 2025.

C. Les mesures gouvernementales impactant les communes et intercommunalités :

A la date de rédaction du présent rapport, le Projet de Loi de Finances 2025 et son application sur les ressources des collectivités n'est pas connu et nul ne sait ce qu'il adviendra des précédentes mesures annoncées pour les collectivités.

A ceci s'ajoute l'absence de majorité à l'Assemblée Nationale, laissant planer un doute sur une date d'adoption d'un budget pour l'Etat. Il n'est donc pas possible d'avancer une trajectoire sur les dotations de l'Etat qui seront allouées aux collectivités territoriales en 2025.

Les hypothèses de construction du budget de la Ville de Belfort sont basées sur une reconduction des évolutions moyennes de ces dernières années des dotations de l'Etat en 2025, et une revalorisation des bases fiscales de 1,7 %. Il n'a pas été retenu des hypothèses de contribution au redressement des comptes de l'Etat comme proposé par le précédent gouvernement, ni de restrictions sur le FCTVA.



Après 7,1% en 2023, puis 3,9% en 2024, le mode de calcul des révisions des bases locatives devrait aboutir à une augmentation de l'ordre de 1,7 % en 2025 pour la taxe foncière. Cette évolution ne serait que l'application automatique compensant la hausse des coûts subis avec un an de retard et ne couvre pas les dépenses subies par les collectivités (impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, dépenses de personnel ...).

S'agissant de la seule évolution de recettes dont peuvent bénéficier les collectivités, hors hausse de taux, toute revalorisation inférieure à l'inflation fragiliserait encore davantage les budgets locaux.

Les évolutions des années précédentes étaient :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Révisions annuelles des bases locatives cadastrales	1,10%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%

III. Rappel du contexte local et éléments de comparaison

A. Les ressources humaines

Les dépenses de personnel de la Ville de Belfort (chapitre 012) restent dans la moyenne de sa strate témoignant d'une maîtrise budgétaire alors même que de nombreux services publics sont rendus sous le statut de la régie municipale et apparaissent à ce titre dans les dépenses de ressources humaines de la collectivité. Ainsi, les ratios des autres villes sont donnés à titre indicatif mais doivent être appréhendés avec prudence.

Données issues des comptes de gestion 2023 (DGCL)

	BELFORT	MOYENNE STRATE DE BELFORT*	MONTBELIARD	BESANCON	STRASBOURG	MACON	MULHOUSE	EPINAL	CHALON SUR SAONE
Dépenses de personnel / habitant	822	826	849	646	726	918	749	887	995
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 733	1 563	1 694	1 395	1 523	1 693	1 667	1 626	1 583
Taux	47%	53%	50%	46%	48%	54%	45%	55%	63%

* moyenne des Ville situées entre 20K hab et 50K hab avec QPV

B. La fiscalité

La fiscalité directe locale représente environ 39% des recettes réelles de fonctionnement. Elle permet de couvrir, lors des cinq derniers exercices, entre 40% et 50% des dépenses réelles de fonctionnement. Les taux des impôts ménages sont en 2024 de :

- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés et locaux vacants : 16,80%
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 39,32%
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 82,83%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Progression moyenne
Base nette	59 563 823	60 873 947	62 165 590	62 879 067	64 424 931	65 637 763	66 659 744	62 724 189	64 658 421	68 715 383	71 510 869	1 086 095
Variation globale en %	5,24%	2,20%	2,12%	1,15%	2,46%	1,88%	1,56%	-5,90%	3,08%	6,27%	4,07%	2,19%
Variation nominale	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	2,04%
Variation physique	4,34%	1,30%	1,12%	0,75%	1,26%	-0,32%	0,36%	-6,10%	-0,32%	-0,83%	0,17%	0,16%

Après la baisse constatée en 2021, suite à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, la base d'imposition 2024 continue de progresser. Pour la troisième année consécutive, la variation nominale a été très largement supérieure à la moyenne des années précédentes (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023 et +3,9% en 2024).

Il n'est pas envisagé une augmentation des taux des impôts ménages en 2025.

C. La dette

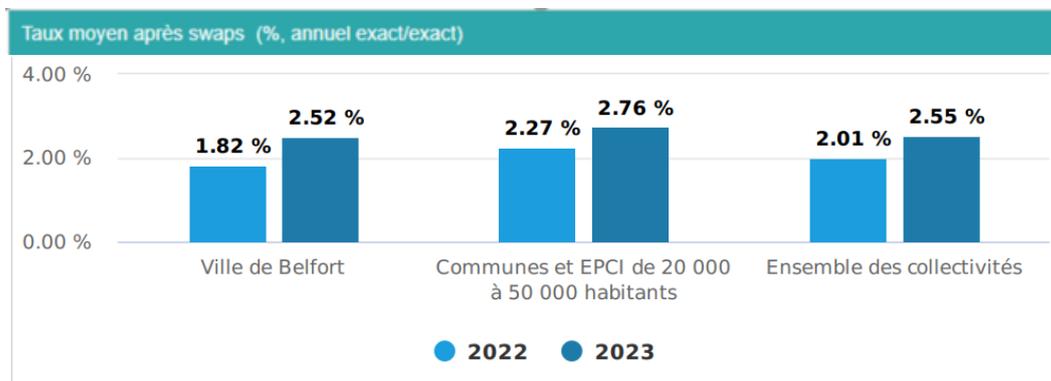
Situation du budget principal de la Ville de Belfort

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû de la Ville de Belfort s'élevait à 61,7 M€.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de la Ville de Belfort s'élevait à 59,2 M€.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû de la Ville de Belfort devrait être de 63 M€.

Le taux moyen annuel de la dette au 31/12/2023 demeure faible à 2,52 % mais il est plus élevé que le taux moyen connu en 2022 qui était de 1,82 %. La Ville de Belfort dispose de taux compétitifs au regard des autres collectivités. La hausse générale constatée entre 2021 et 2022 est imputable à la hausse des taux d'intérêts dont le livret A. Comme évoqué précédemment, la hausse des taux fixes et des taux variables depuis 2023 va sans doute être contenue par les mesures prises par la BCE. Toutefois, même si les taux baissent, ils ne retomberont pas aux niveaux connus avant crise.



Données finance active au 31/12/2024 sur panel clients

DETTE

Données issues des comptes de gestion 2023 (DGCL)

	BELFORT	MOYENNE STRATE DE BELFORT*	MONTBELIARD	BESANCON	STRASBOURG	MÂCON	MULHOUSE	EPINAL	CHALON-SUR-SAÔNE
Dette / habitant	1 288	1 108	1 194	889	1 134	1 762	1 864	1 676	1 921
Annuité de la dette / habitant	169,0	169,6	169,6	129,3	120,6	235,0	237,1	207,0	177,5

* moyenne des Ville situées entre 20K hab et 50K hab avec QPV

Source : Finance active

La dette selon la charte de bonne conduite Gissler

La charte de bonne conduite Gissler permet de classer les prêts en fonction des risques supporté par les collectivités selon la typologie suivante :

Tableaux des risques

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La classification de la dette de la Ville de Belfort 31 décembre 2024 est la suivante.

Données au 31/12/2024

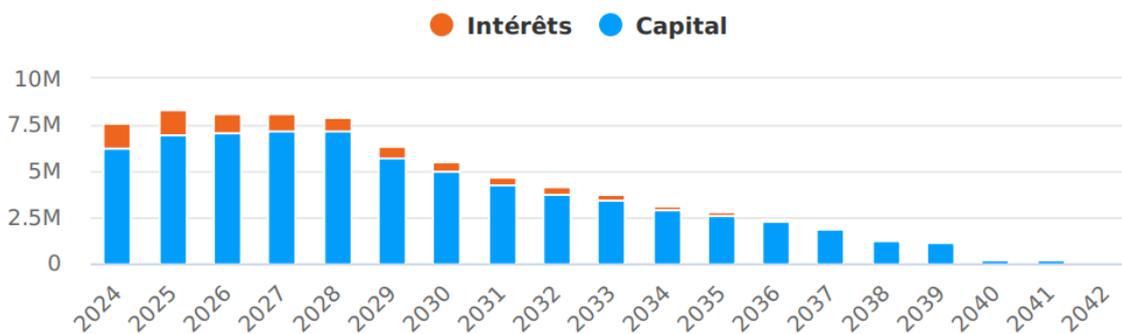
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	54					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	63 034 331 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

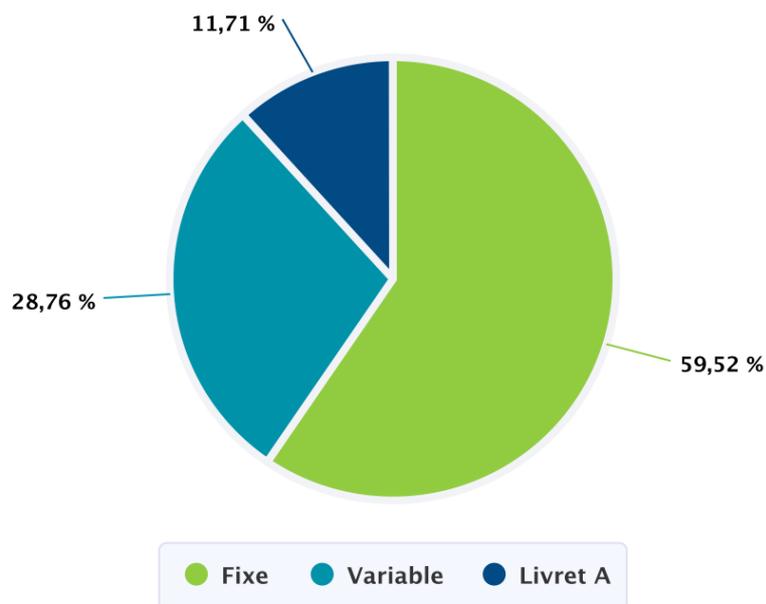
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Profil d'amortissement des emprunts au 31/12/2024



La dette de la Ville de Belfort continue à ne présenter aucun risque de taux, en raison d'une gestion saine et de souscriptions d'emprunts sécurisés. L'intégralité de la dette est typée 1A.

Il n'est pas prévu de baisse significative des taux d'intérêts sur l'année 2025. Les charges financières sont prévues en augmentation sur 2025 en raison du stock de dette présentant des taux très faibles, en comparaison des nouveaux emprunts qui seront souscrits aux nouvelles conditions, et des emprunts adossés à des taux variables qui représente que 28,76 % de l'encours de dette (hors livret A).



Situation du budget annexe du CFA

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû du budget CFA de la Ville de Belfort s'élevait à 357 K€. Il était de 288 K€ au 31 décembre 2023 et devrait être de 217 K€ au 31 décembre 2024.

Depuis 2015, le budget annexe du CFA se désendette de manière continue. Cette situation devrait se poursuivre en 2025, car aucun nouvel emprunt n'est prévu. La dette du budget annexe selon la charte de bonne conduite Gissler classifie également tous les emprunts en 1A. :

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

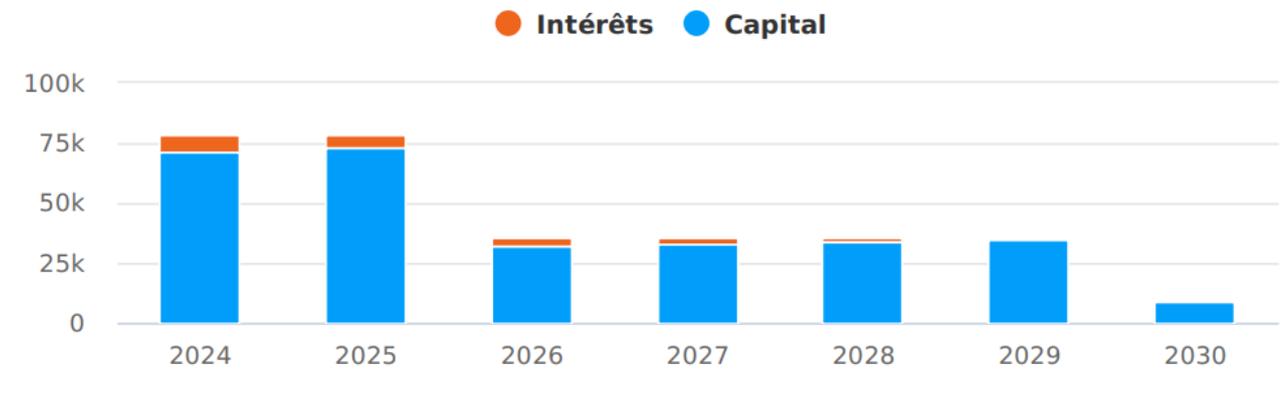
B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	217 233 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Au vu de ces éléments, la dette du budget annexe du CFA de la Ville de Belfort ne présente également pas de risque de taux.

Profil d'amortissement des emprunts au 31/12/2024 :



IV. Les orientations budgétaires du budget principal

A. Les dépenses de fonctionnement

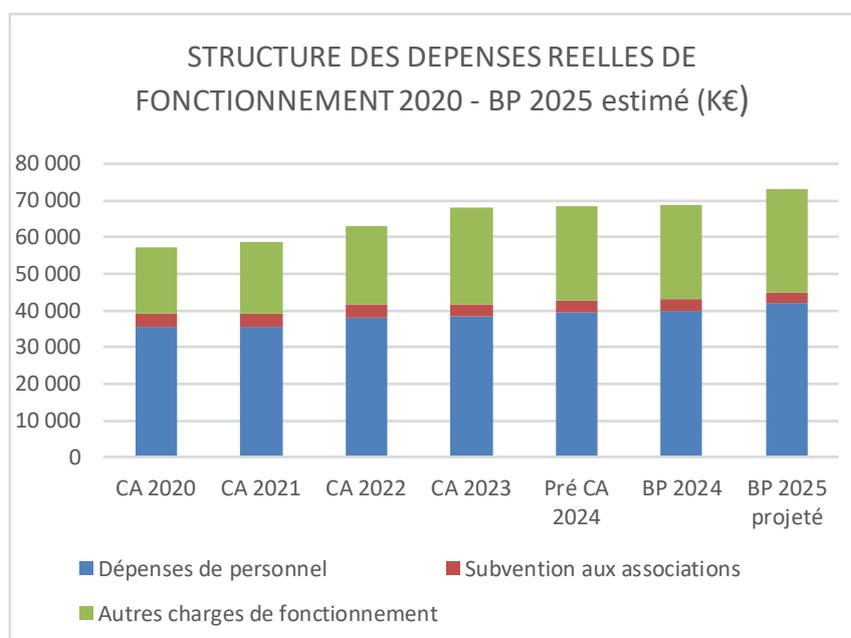
Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de + 4,3 M€ de BP 24 à BP 25, dont un peu moins de la moitié au titre des dépenses de personnel. L'impact des mesures salariales (mise en place de la prévoyance) et la hausse des cotisations à la CNRACL en sont les principales explications.

Le volume des subventions aux associations sera maintenu à périmètre constant (transfert de quelques subventions à impact communautaire au Grand Belfort).

Les autres charges de fonctionnement devraient progresser de + 2,5 M€ dont +433 K€ pour le budget consacré aux fluides. En valeur, les dépenses d'énergie inscrites au BP 2024 ont été de 3,5 M€ mais elles ont nécessité un réajustement en cours d'année 2024 en partie en raison de la hausse des prix de nouveaux marchés.

De même d'autres postes budgétaires à caractère contraint vont continuer à augmenter en raison de l'inflation (maintenances techniques, dépenses d'assurances, dépenses d'alimentation, coûts informatiques etc.).

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Dépenses de personnel	35 502	35 401	38 018	38 285	39 574	39 990	41 906
Subvention aux associations	3 776	3 853	3 862	3 486	3 314	3 326	3 149
Autres charges de fonctionnement	17 859	19 523	21 004	26 329	25 432	25 402	27 999
Dépenses réelles de fonctionnement	57 137	58 777	62 883	68 100	68 320	68 718	73 054



1) Les ressources humaines :

La Ville de Belfort maintient sa volonté et son exigence sur la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte législatif, politique, économique et social mouvant.

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une démarche de bonne gestion et d'équilibre économique et social afin de proposer un service public de qualité ainsi qu'un niveau d'investissement indispensable aux usagers de la Ville de Belfort.

Dans une logique de responsabilité collective, la Ville de Belfort s'appuie également sur un dialogue de gestion et une amélioration des conditions de travail des agents, gages de performances collectives pour anticiper et permettre la réalisation des projets de demain.

➤ Répartition des agents de la Ville de Belfort

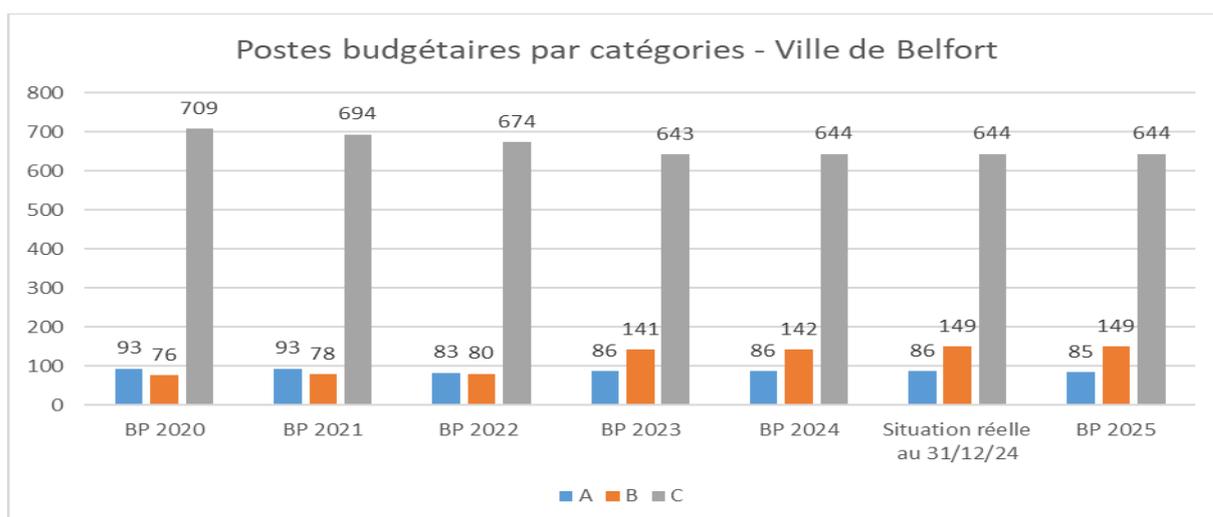
L'ensemble des effectifs comprenant les fonctionnaires stagiaires et titulaires et agents contractuels s'élève au 31 décembre 2024 à **744 équivalent temps plein (ETP)** soit 878 postes budgétaires.

La répartition des effectifs par catégorie est la suivante :

- **Budget principal Ville de Belfort**

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Situation réelle au 31/12/24	BP 2025
Emplois budgétaires	878	865	837	870	872	879	878
ETP	784	793	765,85	775	770	738	744

Détail par catégorie hiérarchique :



Les évolutions des postes budgétaires, au titre de l'année 2024, sont indiquées ci-dessous :

Création de 18 postes

- Création de 8 postes, 6 en catégorie B et 2 en catégorie C, de responsables de sites périscolaires à temps complet : DVS Pôle Enfance ;
- 5 postes de catégorie C d'agents d'animation et de médiation à temps non complet : DVS Pôle Enfance ;
- 3 agents de vidéosurveillance urbaine à temps complet : STP COCS ;
- 1 poste de catégorie B de chargé de communication et de médiation à la DAC ;
- 1 poste de catégorie C d'instructeur ERP à temps complet : URB - Pôle ERP / Police du bâtiment.

Suppression de 12 postes

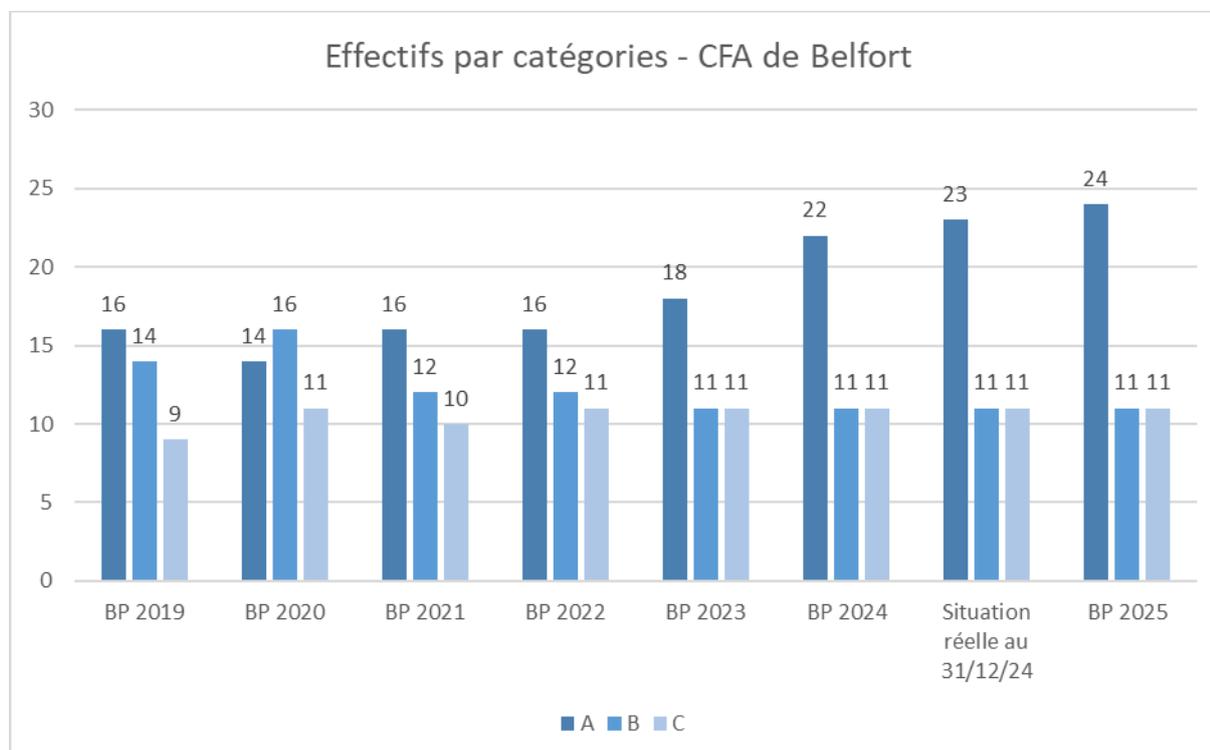
- 1 poste de catégorie A – Directeur STP mutation Ville/GBCA ;
- 3 postes de catégorie C - ATSEM / DVS Pôle scolaire ;
- 8 postes de catégorie C - agent d'entretien / DAG - Entretien et gardiennage.

Budget CFA :

Les effectifs du CFA de la Ville de Belfort est constitué de **45 équivalent temps plein** (ETP au 31 décembre 2024).

La répartition des effectifs par catégorie est la suivante :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Situation réelle au 31/12/24	BP 2025
A	16	14	16	16	18	22	23	24
B	14	16	12	12	11	11	11	11
C	9	11	10	11	11	11	11	11



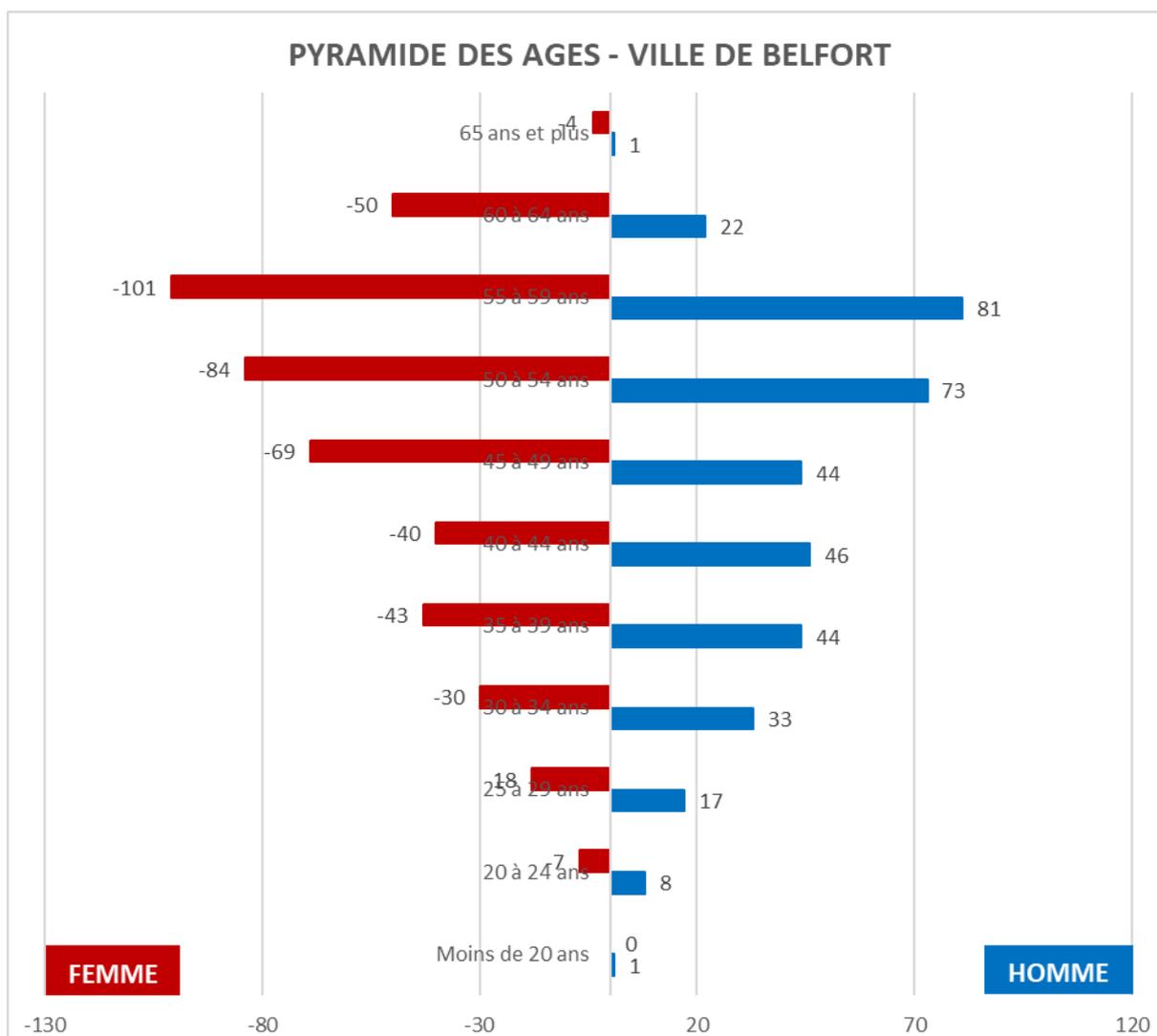
- Création d'un poste de catégorie A, enseignant mécanique en 2024.

- Création d'un poste de catégorie A, enseignant commerce vente appliqué en 2025.

➤ Evolution des effectifs

Dans son rapport annuel de juillet 2024, concernant les caractéristiques des agents de la fonction publique en 2022, le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique indique que l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans. **La fonction publique territorial (FPT) constitue le versant le plus âgé avec une moyenne d'âge de 46 ans.**

En 2024, la moyenne d'âge des femmes et des hommes au Ville de Belfort était de 47 ans.

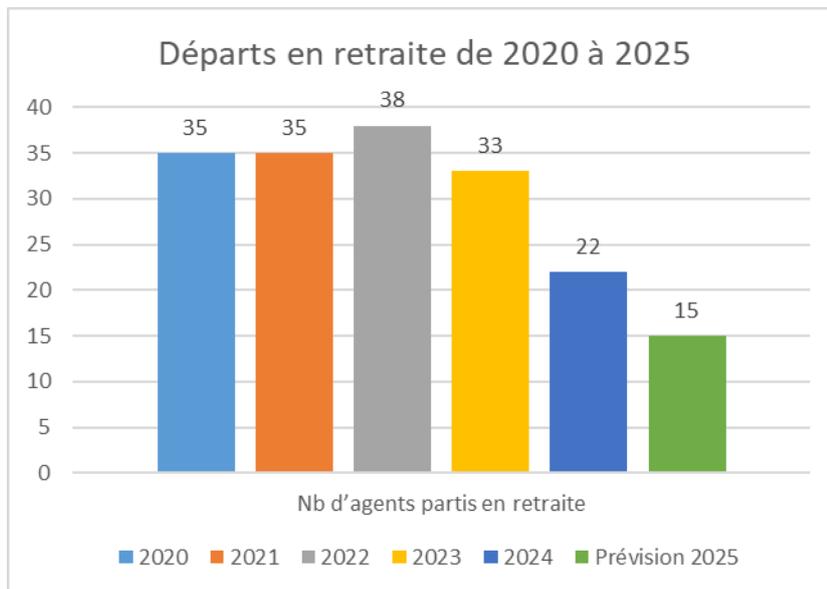


Depuis l'application de la nouvelle réforme des retraites, avec le report de l'âge de la retraite à 64 ans, nous constatons une inflexion de départ à la retraite des agents.

Néanmoins, au regard de la pyramide des âges des agents des départs conséquents sont à entrevoir d'ici 3 à 5 ans. Cette perspective doit être analysée et anticipée afin de mesurer les impacts dans les services afin d'assurer la continuité des missions de service public.

L'évolution des départs à la retraite depuis 2020 est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Nb d'agents partis en retraite	35	35	38	33	22	15



La Ville de Belfort s'inscrit dans la volonté d'améliorer les conditions de travail afin de favoriser l'attractivité et la fidélisation des agents de la collectivité.

- Mise en œuvre du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 concernant le nouveau régime indemnitaire pour les grades de la filière police municipal ;
- Déprécarisation de 8 postes responsables de sites périscolaires à la Direction de la Vie Scolaire (DVS) au pôle petite enfance.

L'année 2025 sera marquée, en matière de protection sociale des agents, par la mise en œuvre d'une convention de participation à la garantie prévoyance. L'adhésion sera ainsi rendue obligatoire pour tous les agents.

La participation de la collectivité, sur les garanties socles, est définie comme suit :

- Rémunération inférieure ou égale à 2 600 € brute par mois : participation de 65% ;
- Rémunération supérieurs à 2 600 € brute par mois : participation de 55%.

Le montant prévisionnel de participation de la garantie prévoyance s'élève à 215 000 €.

Au sein de la Ville de Belfort, 235 agents perçoivent la **nouvelle bonification indiciaire** (NBI) au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006.

Le montant brut (hors charge patronales), versé entre janvier et décembre 2024 représente **182 756€**.

- **SFT : 258 544 € pour l'année 2024 ;**
- **CIA : 41 460 € pour l'année 2024.**

Par ailleurs, certains personnels de la Ville de Belfort bénéficient d'avantages en nature. Voici la liste des agents concernés au mois de décembre 2024 :

- Véhicule de fonction attribué à 4 agents.

En 2025, les perspectives budgétaires tiennent compte d'une part des mesures incompressibles et réglementaire et d'autre part, des évolutions possibles nationales et du contexte macroéconomique :

- Augmentation du taux de cotisations maladies au 1er janvier 2024 : le décret du 30 janvier 2024 a augmenté d'un point le taux de cotisations vieillesse affectée à la CNRACL passant à 31,65% au lieu de 30,65. Cette hausse avait été composée, pour l'année 2024, par une baisse d'un point du taux des cotisations maladies à 8,88 % au lieu de 9,88 %. Au 1^{er} janvier 2025, **le taux de cotisations maladies est rétabli à 9,88%**.
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points de 31,65% à 34,65% à compter du 01 janvier 2025. Cette hausse répond à un déséquilibre financier de la CNRACL. L'impact prévisionnel, et dans l'attente du PLFSS 2025, pour la Ville de Belfort s'élève à hauteur de 495 000 €.
- Mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) à travers la garantie « Prévoyance » à compter du 01 janvier 2025 ;
- L'évolution du glissement vieillesse technicité (GVT) du fait des avancements d'échelons et de grades ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet une progression de carrière des agents.
- La mise en œuvre du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaurant, pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres, un nouveau régime indemnitaire.

Evolutions possibles en lien avec le contexte macroéconomique :

- Augmentation du SMIC autour de 1,7 % sous réserve des éléments macroéconomiques et des dispositions du PLF 2025.

Le temps de travail

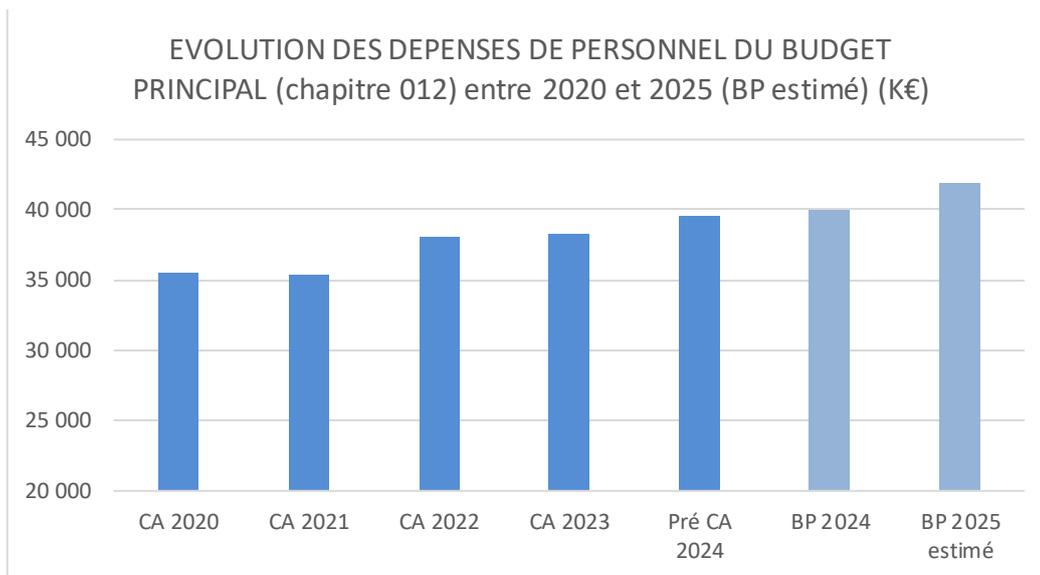
Le temps de travail à la Ville de Belfort suite à l'accord de janvier 2022 est de 1607 heures.

En fonction des activités et des missions des accords de service ont été mis en œuvre afin de prendre en compte les sujétions particulières.

Le télétravail

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, la Ville de Belfort a mis en œuvre le télétravail via le règlement intérieur.

A ce jour, **le nombre total d’agent** bénéficiant d’une journée de télétravail par semaine **est de 94**.



2) Les charges générales

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité autre que les dépenses de personnels.

Elles sont principalement composées des achats liés aux fluides et énergie, à l’entretien du patrimoine communal, au fonctionnement des équipements municipaux et des services à la population. La hausse prévisionnelle des charges générales, est basée sur une répercussion de l’inflation dans les achats courants des services ainsi qu’une augmentation prévisionnelle des couts d’assurance.

en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Charges générales (hors flux)	11,55	14,05	15,03	17,38	18,46	17,87	19,87

3) Les subventions aux associations

La Ville de Belfort consacre une part importante de son budget pour soutenir le tissu associatif et les bénévoles œuvrant dans les différents domaines (sport, culture, social, équipements de quartiers, commerce ...) et les actions réalisées par les associations en direction de la population.

Il est prévu une stabilisation de l'enveloppe consacrées aux subventions aux associations.

en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Subvention aux associations	3,78	3,85	3,86	3,49	3,31	3,33	3,15

4) Les charges financières

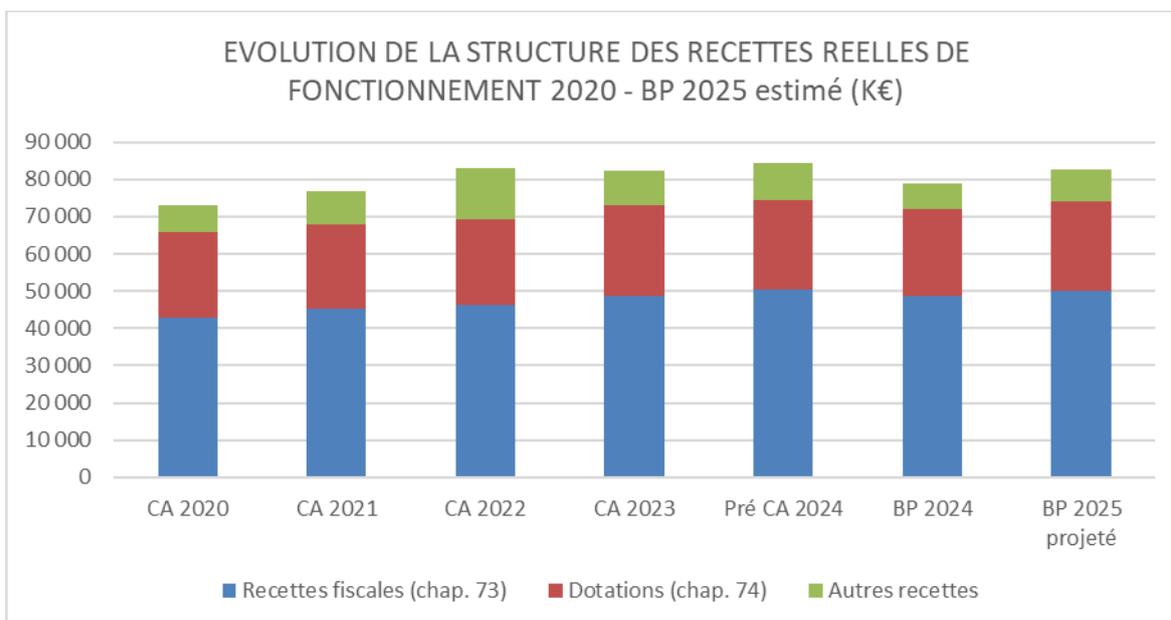
en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025
Intérêts de la dette	1,03	0,92	0,87	1,21	1,40	1,70	1,92

Les intérêts de la dette ont diminué jusqu'en 2022, conséquence directe des taux bas pratiqués par les établissements bancaires et un moindre recours aux emprunts les exercices budgétaires précédents. A partir de 2023, la tendance s'est inversée avec la forte remontée des taux fixes et des taux variables.

B. Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de + 3,7 M€ de BP 24 à BP 25, dont un tiers provenant des recettes fiscales. Les recettes issues des dotations sont estimées limitées en progression à moins de 700 K€. Concernant les autres recettes, un remboursement d'assurance pour la toiture du marché des Vosges a été notifié à 769 K€ au CA 2024 (chapitre 75).

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes fiscales (chap. 73)	42 943	45 275	46 342	48 746	50 332	48 787	49 995
Dotations (chap. 74)	22 971	22 502	23 048	24 206	24 212	23 295	23 978
<i>Sous total chap 73 + 74</i>	<i>65 914</i>	<i>67 777</i>	<i>69 390</i>	<i>72 952</i>	<i>74 544</i>	<i>72 082</i>	<i>73 973</i>
Autres recettes	7 141	9 019	13 727	9 471	9 699	6 902	8 802
Recette réelles de fonctionnement	73 055	76 796	83 117	82 423	84 243	79 057	82 775



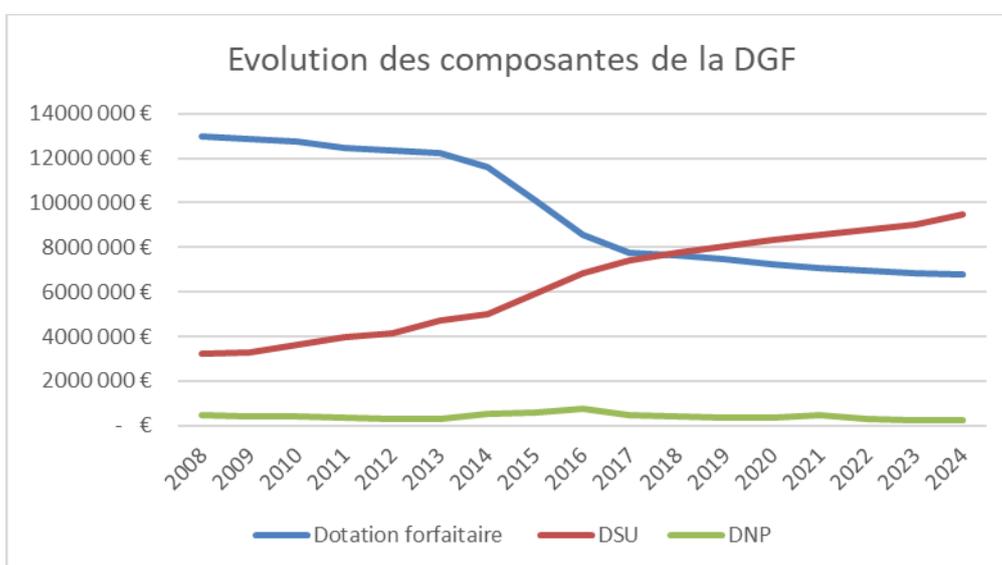
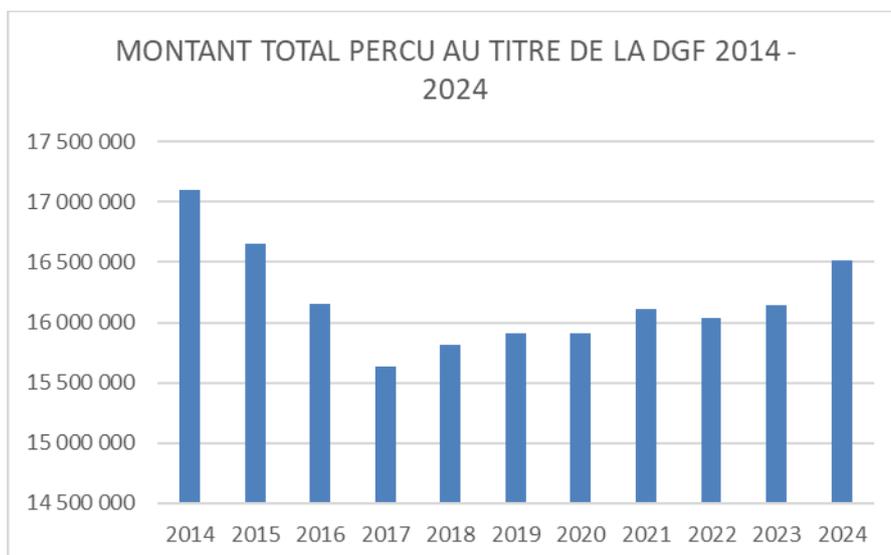
Les recettes de fonctionnement devraient bénéficier de l'effet bases fiscales indexées sur l'IPCH de fin 2024 soit + 1,7%. Le volume global des dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, participation de la CAF...) pourrait tout au mieux être maintenu au niveau de 2024 avec une progression de 250 K€ de la dotation de solidarité urbaine.

1) Les attributions de compensation

La Ville de Belfort perçoit 16,74 M€ par an d'attribution de compensation versée par le Grand Belfort communauté d'agglomération. Ce montant a fait l'objet d'une modification lors du conseil municipal d'octobre 2024 dans le cadre de la prise de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid ».

2) La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement représente 20% des recettes réelles de fonctionnement. Elle se compose des sommes perçues au titre de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation.



La dotation forfaitaire poursuivrait sa diminution. L'évolution et le maintien global de la DGF sur ces dernières années résulte de la prépondérance de la DSU. Cette éligibilité de la Ville de Belfort à la DSU est toutefois la traduction d'un territoire peu aisé et supportant des dépenses ou un manque de ressources inhérentes à la composition de sa population. Le niveau de ces recettes est également sensible aux variations de la population communale. Une incertitude demeure au niveau de la Dotation Nationale de Péréquation, dont le calcul est sensible à de faibles variations des indicateurs.

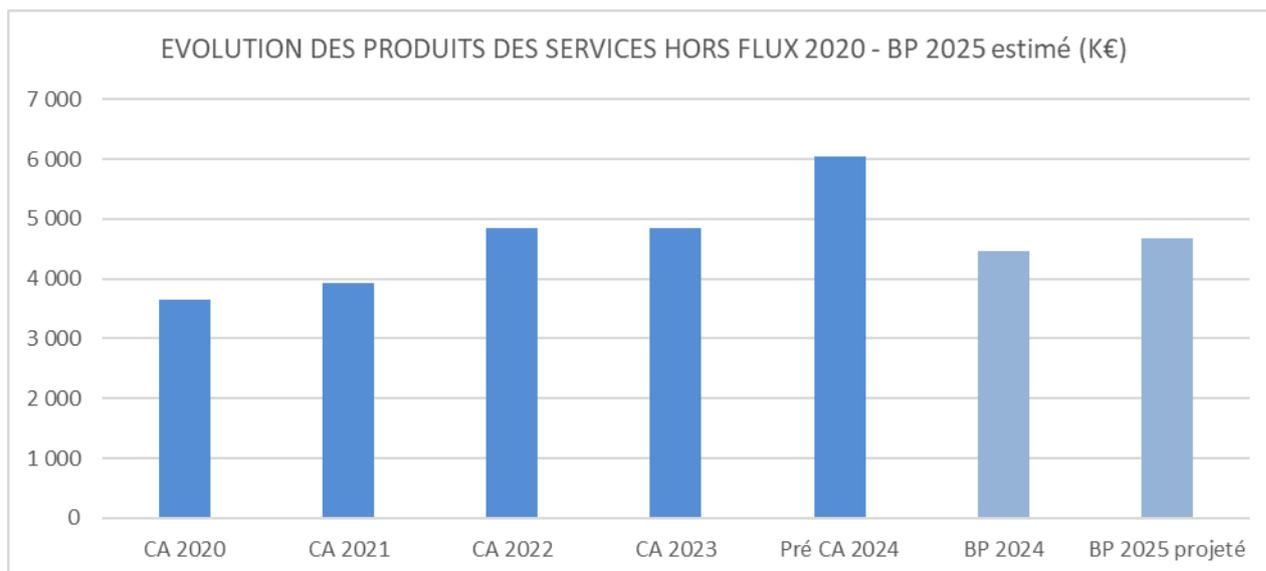
Le niveau de la DGF pour 2025 devrait être conforme aux évolutions constatées avec une inscription de 16,6 M€.

3) Les autres produits

Les produits des services

Les produits des services recouvrent les différentes recettes émises dans le cadre de l'activité régulière de la collectivité. Les principales recettes correspondent aux prestations liées à l'exploitation du domaine public et des parkings (1,5 M€ au budget 2024), à la petite enfance (crèches, halte garderies pour près de 795 K€ au budget 2024), à la vie scolaire (922 K€ au budget 2024), aux loyers ou encore des remboursements de frais.

S'agissant de produits d'activités, nous restons sur des prévisions prudentes.



C. La situation financière projetée et les ratios de la collectivité

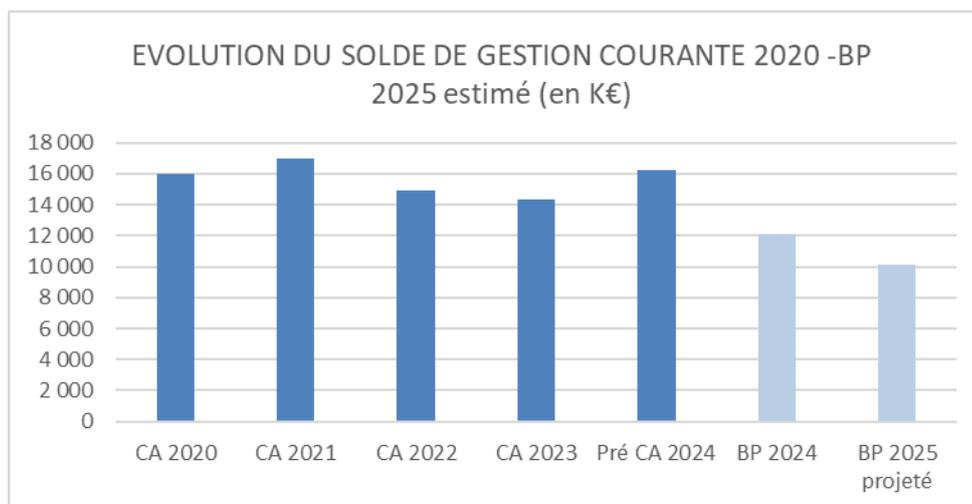
1) Le solde de gestion courante

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes de gestion courante	71 677	74 596	76 770	80 370	83 147	79 049	81 184
Dépenses de gestion courante	55 726	57 602	61 892	64 676	66 893	66 928	71 064
Solde de gestion courante	15 951	16 994	14 877	14 373	16 254	12 121	10 120
Résultat 2024 estimé							1 579
Solde de gestion courante							11 699

Comme expliqué précédemment, avec le décalage du vote du budget et le contexte très incertain portant sur les mesures du PLF 2025 qui impacteraient le budget de la Ville de Belfort, nous avons intégré dans les projections la reprise du résultat 2024 estimé à ce stade (les opérations de clôture en journée complémentaire sont toujours en cours de réalisation avec le Trésorier municipal). Ceci afin de pouvoir mesurer les marges réelles dont disposerait la ville si une contribution au redressement des comptes de l'Etat lui était demandé.

Le solde de gestion courante, en intégrant l'excédent de reprise du résultat 2024 en recette de fonctionnement porterait le solde de gestion courante à 1,6 M€ en 2025. Ce résultat a été intégré dans le calcul des ratios suivants.

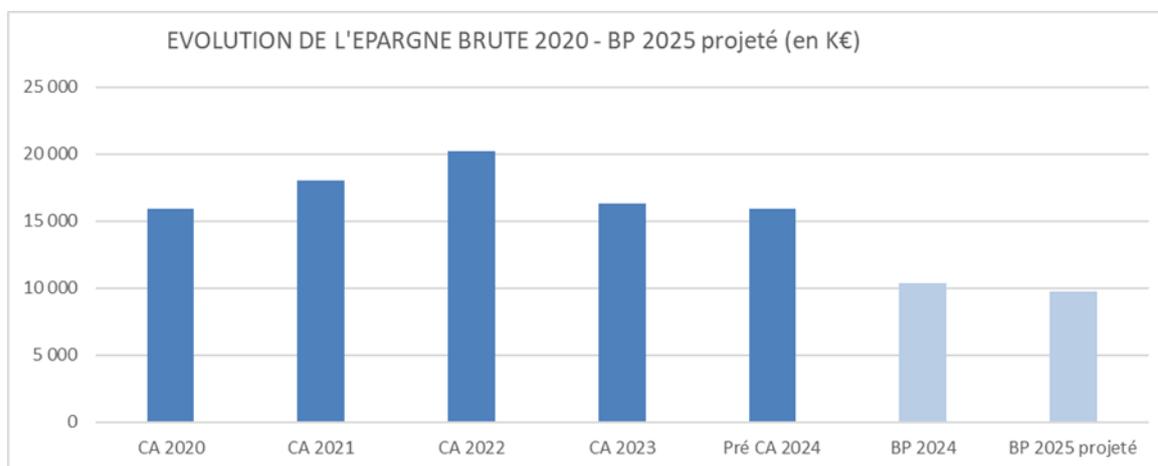
La baisse de 2 M€ du solde de gestion courante avant reprise du résultat s'explique au trois quart par les mesures salariales liées à l'augmentation des cotisations à la CNRACL, la mise en place de la prévoyance et l'augmentation des fluides.



2) L'épargne

Epargne brute

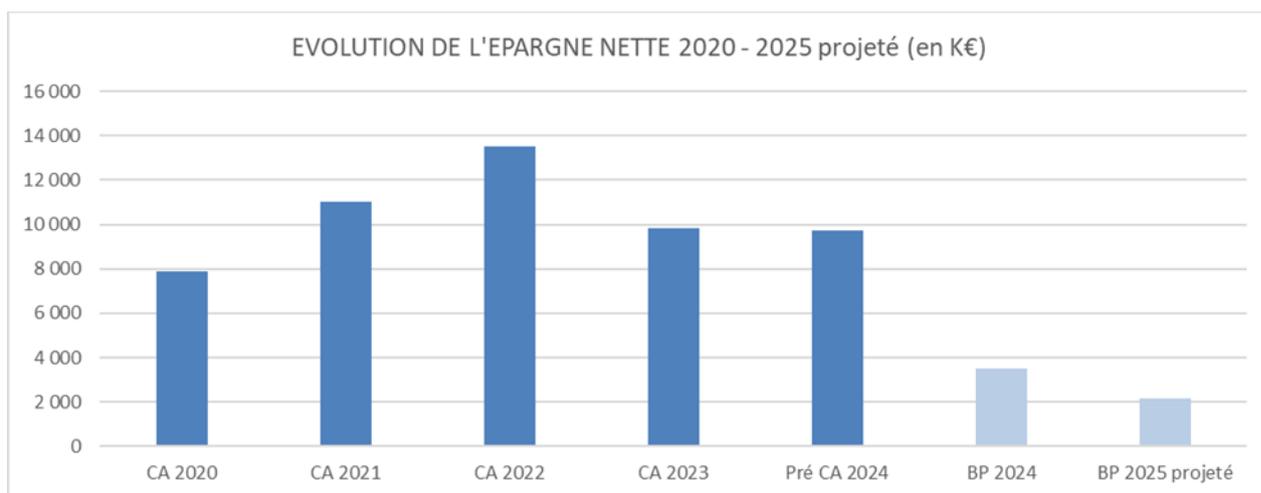
en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	73 055	76 796	83 117	82 423	84 243	79 057	82 775
Dépenses réelles de fonctionnement	57 137	58 777	62 883	66 104	68 320	68 718	73 054
Epargne brute	15 918	18 019	20 234	16 319	15 923	10 339	9 721



Avec l'intégration des charges financières au solde de gestion, l'épargne brute diminuerait d'environ 618 K€ entre le BP 24 et le BP 25.

Epargne nette

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2024	BP 2025 projeté
Epargne brute	15 918	18 019	20 234	16 319	15 923	10 339	9 721
Remboursement du capital de la dette	8 028	6 985	6 696	6 472	6 220	6 850	7 570
Epargne nette	7 890	11 034	13 537	9 847	9 703	3 489	2 151



La progression du remboursement du capital de la dette est la conséquence directe d'un recours à l'emprunt plus important en cette fin de mandat qui voit la concrétisation du programme d'investissement (Place de la République, extension de la Donation Jardot, Place de Franche-Comté, Maternelle Rucklin,...).

Le niveau d'épargne nette reste à un niveau très acceptable pour pouvoir continuer à financer la fin des opérations engagées (voir programmation pluriannuelle des investissements ci après).

La question étant à ce stade de pouvoir mesurer les éventuels impacts qu'auraient les mesures du PLF 2025 sur les ratios de la Ville.

D. Le programme d'investissement de la Ville de Belfort.

1) Les projets en cours et qui seront lancés en 2025

Des études qui seront lancées ou poursuivies :

- le site sportif Serzian,
- l'aménagement du secteur Dorey,
- la rénovation du gymnase Thurnerr,
- le faubourg de France et la place Corbis,
- la rénovation du pont de Roubaix.

Des travaux qui vont se poursuivre :

- la poursuite du programme de concession de la ZAC de l'ancien hôpital,
- l'extension du musée d'art moderne, Donation Maurice-Jardot,
- les travaux de rénovation du gymnase Pierre-de-Coubertin,
- la place de Franche-Comté,
- le remplacement de l'éclairage public par des leds,
- le plan d'entretien et d'équipement des écoles,
- le plan de rénovation de la voirie et des ouvrages d'art,
- le plan de rénovation des fenêtres, des toitures et d'isolation des bâtiments.

2) Un plan pluriannuel qui s'organise autour de 6 axes

L'ambition politique pour la Ville de Belfort reste structurée autour de ces 6 axes. Le déploiement de ces programmes dépendra de la capacité financière de la Ville dans les prochains mois et les prochaines années. Investir au maximum de nos capacités pendant la crise tout en étant prêt à rebondir en sortie de crise.

Une ville engagée pour l'environnement

Au premier rang des enjeux du mandat reçu par la municipalité : la transition écologique. La transition écologique engagée depuis 2014 va se poursuivre pour offrir aux Belfortains un environnement toujours mieux préservé et une qualité de vie toujours plus importante. Les projets portés par la Ville de Belfort se basent sur une écologie positive et pragmatique, capable de défendre l'environnement sans remettre en cause le progrès.

- le remplacement des équipements de production de chaleur,
- le remplacement de l'éclairage public par des Leds,
- un plan de rénovation des fenêtres et des toitures,
- le développement des pistes cyclables,
- la poursuite de la plantation d'arbres,
- la décarbonation progressive de la flotte automobile de la collectivité,
- la récupération des eaux de pluies,
- l'intégration d'une démarche environnementale forte sur les projets relevant des axes 2 à 6,
- la renaturation de la Savoureuse en lien avec le Grand Belfort, maître d'ouvrage.

Un habitat qualitatif et un cadre de vie amélioré

Bien vivre à Belfort, c'est permettre aux Belfortains de vivre dans un habitat de qualité et un cadre de vie agréable. Selon ce principe, de nombreux quartiers ont été construits et réhabilités au cours des dernières années. Il y a encore beaucoup de projets à réaliser pour dessiner le Belfort de demain et qui permettra d'accueillir de nouveaux habitants.

- la poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Hôpital,
- l'aménagement du secteur Dorey,
- la finalisation de l'aménagement de la ZAC du Parc à Ballons,
- l'aménagement de l'îlot Vélodrome,
- le réaménagement autour du site de la Laiterie.

Transformer la ville

Belfort doit évoluer et s'adapter aux nouveaux défis de notre époque. Apporter une réponse aux défis du commerce de proximité, du respect de l'environnement, de l'attractivité, du dynamisme, du rayonnement, de la qualité de vie et de la modernité nécessite de transformer Belfort.

- La rénovation des passerelles piétonnes de la Savoureuse.
- La rénovation du pont de Roubaix. (Études en 2025)

Le commerce de proximité est un défi majeur de cette transformation. Parmi les priorités du mandat est prévu un grand plan de rénovation du centre-ville pour redonner toute sa place au commerce de proximité dans la vie quotidienne et contribuer à rendre la ville plus attractive.

- le réaménagement de la place de la République (Réalisé),
- le réaménagement du Faubourg de France et de la place Corbis. (Études en cours),
- le réaménagement de la place de Franche-Comté. (Travaux qui se termineront en 2025).

Rénover nos écoles pour préparer l'avenir de nos enfants

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. C'est pourquoi, nous allons continuer de donner à notre jeunesse les moyens fondamentaux de sa réussite et de l'apprentissage des valeurs de la République Française.

- la rénovation de la maternelle René-Rucklin. (Réalisé)
- lancement d'un plan de rénovation et d'adaptation des écoles aux enjeux présents et futurs : intégration des nouvelles technologies dans la pédagogie, l'école inclusive, la gestion du handicap, l'enseignement à distance, l'évolution démographique des quartiers, créer des passerelles entre le monde de la petite enfance et celui de la jeunesse. (Études en cours)

Pour une ville de culture ouverte à tous

Notre patrimoine et notre culture sont des biens et des repères précieux que nous devons protéger et valoriser. C'est ce principe qui anime l'action municipale depuis 2014 avec l'objectif de faire rayonner Belfort et de fixer un cap culturel ambitieux.

- l'extension du musée d'art moderne- donation Maurice-Jardot. (Travaux qui se termineront en 2025),
- la rénovation des façades et des ornements du marché Fréry. (Travaux qui se termineront en 2025),
- la participation à la construction d'un bâtiment pour les archives municipales avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort. (Études lancées en 2025),
- la poursuite du programme de rénovation des remparts.

L'accès au sport pour tous

Le sport pour tous, une réalité à Belfort, une démarche qui repose sur une vingtaine de stades et de gymnases ouverts à tous. C'est un patrimoine riche qui doit évoluer en fonction des besoins des clubs et des enjeux climatiques. Investir dans le sport, c'est également renforcer le tissu associatif et la cohésion entre les Belfortains.

- la poursuite de la rénovation du gymnase Coubertin (travaux qui se termineront en 2025),
- la rénovation du sol du gymnase le Phare. (Réalisé),
- la création d'une salle de sport dédiée à la pratique de la boxe. (Réalisé),
- La création d'un complexe sportif Roger Serzian. (Études lancées en 2025).

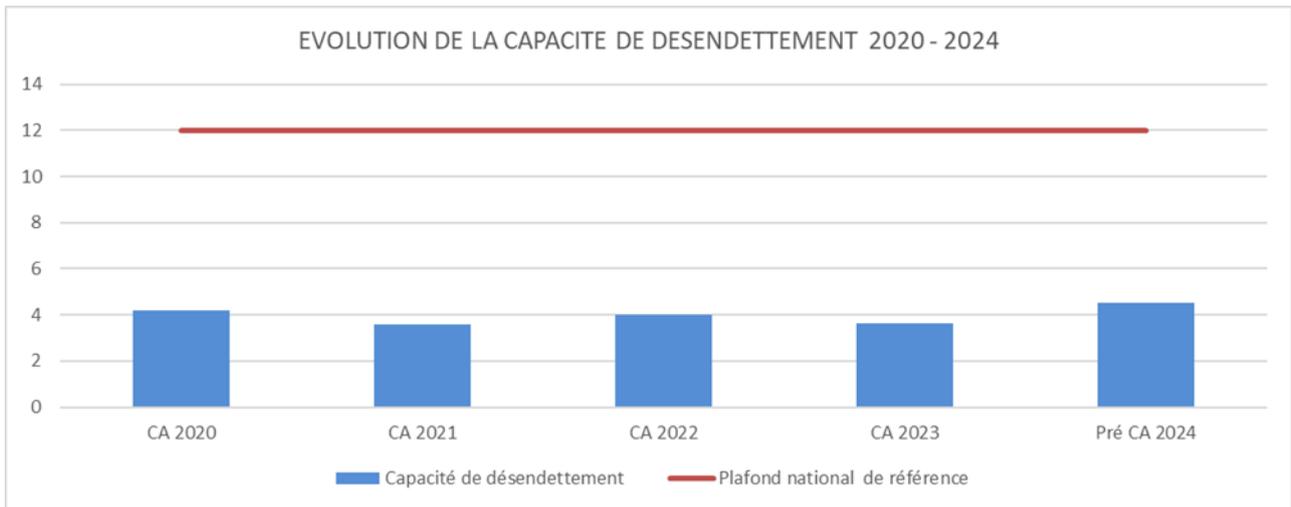
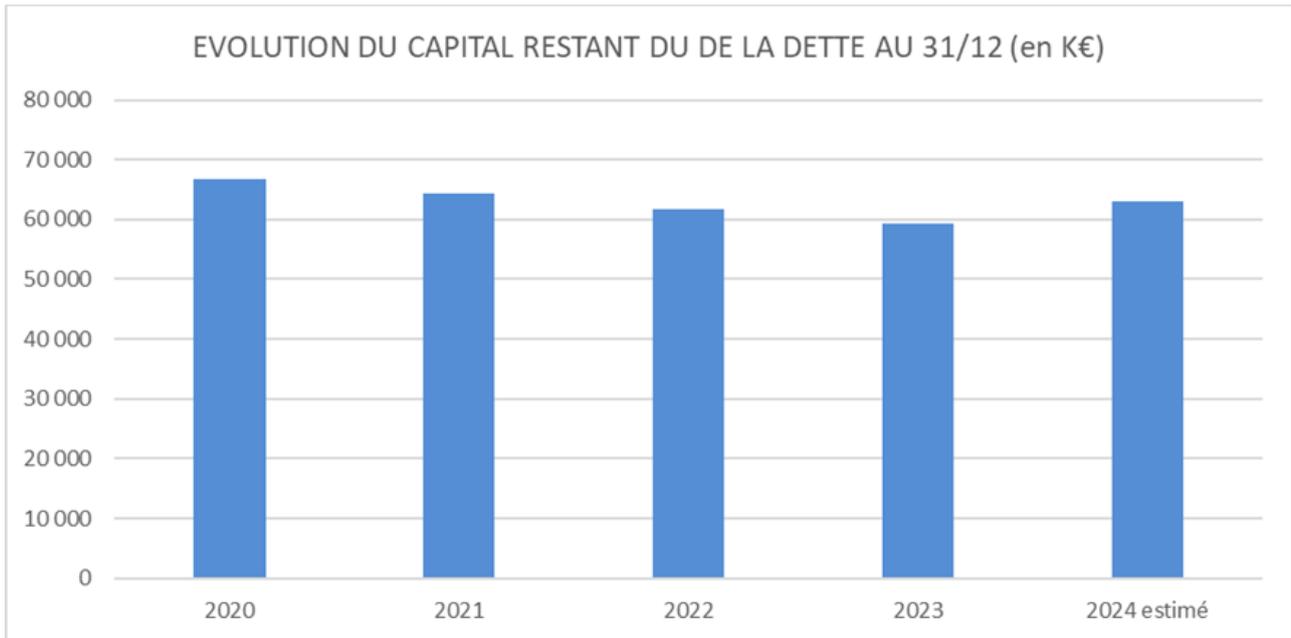
Synthèse de la programmation pluriannuelle des investissements :

La programmation pluriannuelle des investissements, sur la base des engagements pris par la collectivité, serait la suivante :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses d'équipement	26033000 €	21950329 €	18980525 €	16869755 €	15158994 €	14189660 €
investissements récurrents sur cibles	8000000 €					
extension du musée de la donation Jardot	4500000 €					
rénovation place de Franche-Comté	1973000 €					
rénovation gymnase Coubertin	2100000 €					
annexe hôtel de ville - regroupement des services municipaux et communautaires	1500000 €	2000000 €				
aménagement secteur Dorey (Anru)	522000 €	500000 €	500000 €	500000 €	500000 €	400000 €
nouvel équipement des Glacis			1925000 €	1925000 €		
concession Zac Hôpital (SODEB)	900000 €	900000 €	900000 €	900000 €	900000 €	900000 €
concession Zac Parc à Ballons (SODEB)	250000 €	400000 €	400000 €	400000 €	400000 €	400000 €
construction immeuble 130 av. Jean Jaurès	1623000 €	700000 €				
reconstruction de la base de vie Saussot	800000 €	1000000 €				
nouveau groupe scolaire Jean Moulin				500000 €	1500000 €	4000000 €
concession à la SPL Belfort Aménagement	1035000 €	1014079 €	355525 €		358994 €	489660 €
nouveau multi accueil des Résidences			500000 €	2000000 €	2500000 €	
plaine sportive Serzian	200000 €	4000000 €	3700000 €			
extension du cimetière Bellevue	180000 €	1800000 €	1800000 €	1744755 €		
nouveau bâtiment des archives avec le CD90		236250 €	900000 €	900000 €	1000000 €	
rénovation du pont de Roubaix (études)	50000 €					
éclairage public (passage en leds et modernisation)	2400000 €	1400000 €				
subventions attendues	3418299 €	750000 €	- €	600000 €	876297 €	- €
base de vie Saussot	250000 €	250000 €				
multi accueil des Résidences				600000 €	876297 €	
plaine sportive Serzian	500000 €	500000 €				
extension musée donation Jardot	2000000 €					
rénovation Place de Franche-Comté	668299 €					

3) Un encours de dette qui va mécaniquement progresser avec la réalisation du programme d'investissements structurants mais qui restera maîtrisé au regard des ratios d'endettement

Avec un cout de l'énergie et une inflation toujours élevés, l'épargne brute est toujours sous tension, ce qui traduira mécaniquement par une progression de l'encours de la dette. Mais elle ne mettra pas en péril la situation financière de la Ville, avec une capacité de désendettement qui restera sous les seuils d'alerte fixés entre 10 et 12 ans.



V. Les orientations budgétaires du Centre de Formation des Apprentis

1. Evolution et mise en œuvre de la Reforme : Les branches professionnelles, pilotes de l'apprentissage :

Les branches professionnelles :

Le pilotage de l'apprentissage est confié aux branches professionnelles qui ont la responsabilité de fixer le niveau de prise en charge pour chaque certification (« coût-contrat ») et les besoins de formation pour les secteurs qu'elles représentent au travers des OPCO (OPérateurs de COmpétences).

Les Régions :

À compter du 1er janvier 2020, les Régions ont perdu leur pouvoir de régulation du marché de l'apprentissage. En outre, elles ne décident plus des ouvertures de CFA et sections en apprentissage.

Les Régions conservent toutefois un levier financier leur permettant de contribuer au financement de l'apprentissage pour répondre à des besoins d'aménagement et de développement économique de leur territoire. A ce titre, elles perçoivent une dotation financière de France Compétences qui leur permet de financer des investissements ou de majorer les coûts fixés par les branches.

France compétences :

Créée le 1er janvier 2019, par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

2. Principes de financement de l'apprentissage :

L'Opcos verse au CFA le montant de prise en charge du contrat tel que déterminé par la branche. La Région peut majorer les niveaux de prise en charge et/ou accorder des subventions d'investissement au CFA (**ressources déterminées chaque année par loi de finances**) en fonction des besoins d'aménagement de son territoire.

Les Opcos, sur la base d'accords de branche, pourront financer des dépenses d'investissement du CFA.

Frais annexes à la formation supportés par le CFA.

L'Opcos prend en charge, dès lors qu'ils sont financés par les CFA, les frais annexes à la formation des apprentis :

- Les frais d'hébergement par nuitée avec un plafond déterminé par arrêté (6 € max.) ;
- Les frais de restauration par repas avec un plafond déterminé par arrêté (3 € max) ;
- Les frais de premier équipement pédagogique nécessaires à l'exécution de la formation, selon un forfait déterminé par l'Opcos identique pour l'ensemble des CFA concernés, établi en fonction de la nature des activités des apprentis, et dans la limite d'un plafond maximal de 500€;
- Les frais liés à la mobilité internationale des apprentis selon un forfait déterminé par l'Opcos, par nature d'activité et par zone géographique, identique pour l'ensemble des CFA concernés. (Art. D6332-83 du Code du travail)

3. Financement des contrats :

3.1. Financement des contrats :

Prise en charge financière uniquement par les Opco sur la base des « coûts contrats ».

Contrat supérieur ou égal à 1 an :

Avance de 40% du montant annuel au plus tard dans les 30 jours après la réception d'une facture adressée par le CFA à l'Opco;

Avance de 30% avant la fin du 7ème mois et solde à la fin du contrat.

A savoir : Pour les contrats pluriannuels, une règle de prorata temporis est fixée pour la dernière année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Contrat inférieur à 1 an :

Le montant est calculé au prorata temporis du niveau de la prise en charge ;

Avance de 50% du montant total au plus tard 30 jours après la réception d'une facture adressée par le CFA à l'Opco.

Versement du solde à la fin du contrat (majoration de 10 % pour les contrats dont la durée a été réduite à la suite d'un positionnement de l'apprenti compte tenu de son niveau de compétences).

A savoir : La proratisation et la majoration ne s'appliquent pas lorsque le contrat vise un titre à finalité professionnelle du ministère chargé de la Formation professionnelle dont la durée de formation est rendue obligatoire réglementairement.

En cas de rupture anticipée du contrat, le paiement est réalisé au prorata temporis de la durée réelle du contrat d'apprentissage (la proratisation ne s'applique pas si la rupture intervient après la présentation à l'examen final). Chaque mois de contrat d'apprentissage débuté est dû.

Dans les 3 cas, tout mois débuté est dû.

Modes de financement des périodes de formation 3 mois avant et 6 mois après.

- Dans le cas où un jeune est accueilli en CFA jusqu'à trois mois avant de signer un contrat d'apprentissage, l'Opco intègre la durée préalable à la signature dans les montants versés.
- Pour l'autre cas où, après la rupture d'un contrat d'apprentissage, un apprenti reste en formation en CFA jusqu'à six mois, la prise en charge financière du contrat par l'Opco est maintenue jusqu'à la conclusion d'un nouveau contrat, ou jusqu'à expiration du délai de 6 mois.

3.2 Evolutions du Financement des contrats : Baisse des Niveaux de prise en charge des OPCO

En 2022- 2023, France compétence a défini le calendrier et les modalités de la révision des coûts contrats versés aux CFA : Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par les OPCO ont été et vont être revus à la baisse afin de viser l'équilibre financier du système de financement de l'apprentissage, dans la lignée des récentes recommandations de la Cour des comptes.

Cette diminution de prise en charge par les OPCO a commencé fin 2022 avec une baisse de prise en charge de 5%.

La 2nde baisse de 5% qui tient compte de nouvelles recommandations de France compétences basées sur l'observation des comptabilités analytiques des CFA sur les exercices comptables 2020 et 2021, initialement prévue en Avril 2023, puis repoussée en Juillet 2023 est intervenue en Septembre 2023.

Pour la rentrée 2024, nous constatons d'ores et déjà pour nos formations une baisse moyenne de 7,60 % au niveau de la prise en charge des contrats d'apprentissage

Par ailleurs, les aides aux employeurs d'apprentis ont été revues en 2023.

En effet, conformément au décret ° 2023-1354 du 29 décembre 2023 portant prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation, la prime de 6000 Euros s'appliquera jusqu'au 31/12/2024.

A ce jour des réflexions sont en cours pour trouver des économies pour le budget de l'état et l'apprentissage fait partie des domaines qui pourraient être impactés... A suivre. Cela pourrait avoir un impact sur le nombre de futurs apprentis pour la rentrée 2025-2026.

4 Financement des investissements dans les CFA :

Depuis 2021 et à ce jour, l'interlocuteur privilégié pour le CFA demeure le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, qui cofinance les projets d'investissements matériels et équipements parfois jusqu'à hauteur de 80% des montants.

Les OPCO : L'ANFA (branche professionnelle automobile), l'OPCO EP (Entreprise de Proximité) ... contribuent également aux cofinancements de certains projets.

Chaque demande de cofinancement d'investissement du CFA passe par un dépôt de dossier dans le cadre d'appels à projet.

5 Réhabilitation du CFA :

Depuis le nouveau mode de financement par les OPCO, le CFA doit satisfaire aux exigences de la certification QUALIOPI que le CFA a obtenu en décembre 2021.

Or, les 4 bâtiments du CFA nécessitent des travaux.

Trois d'entre eux datent des années 1980, le quatrième de 2004.

Les investissements réalisés par la Ville ces dernières années ont portés principalement sur les ateliers de formation.

Toutefois, La Ville souhaite maintenant investir dans la rénovation des bâtiments pour les « mettre en conformité », les réadapter aux besoins actuels et à venir des utilisateurs, et restructurer les espaces extérieurs du site (cheminements, stationnement).

En effet, trois enjeux majeurs ont été identifiés dans le cadre du plan de développement du CFA :

- Réaliser une mise en conformité réglementaire et globale des bâtiments et du site (énergétique, accessibilité, sécurité incendie, contrôle d'accès, environnemental, réglementaire selon les enseignements pédagogiques et les réglementations applicables...),
- Créer un espace d'accueil adapter à l'entité et à ce qu'elle représente pour la Ville et le Territoire,
- Evaluer et moderniser l'adaptation des locaux aux enseignements pédagogiques en cours et à venir.

Le programme d'investissement a été décomposé en deux tranches :

- Tranche ferme pour les bâtiments A et B : 6 086 087 € HT
- Tranche Optionnelle pour les bâtiments C et D : 2 980 036 € HT

La tranche ferme pourra être autofinancée par le CFA sans recours à l'emprunt ou au budget principal de la Ville.

Pour ce qui est de la tranche optionnelle, si nous arrivons à obtenir un cofinancement suffisant sur la tranche ferme, la tranche optionnelle pourrait également être financée sans recours à l'emprunt ou au budget de la Ville.

Le CFA devrait disposer d'une capacité d'investissement de 7,7 M€ sur la période 2023-2026. 5,8 M€ devraient être provisionnés au 31/12/2024.

Le programme d'investissement pourra être adapté sur plusieurs années.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Phase 1 : Etudes préalables : Septembre à Octobre 2023
- Phase 2 : Programmation : Janvier à Juin 2024
- Phase 3 : Appel d'Offre MOE : Juillet 2024 à Janvier 2025
- Phase 4 : Etudes de conception : Février 2025 à Décembre 2025
- Phase 5 : Travaux en site occupé : Janvier 2026 à Décembre 2028

Le budget prévisionnel de l'opération :

Il ne peut pas être communiqué finement à ce stade car les études de maîtrise d'œuvre n'ont pas encore démarré et les plannings des travaux ne sont pas encore connus à ce jour.

Nous pouvons tout de même donner les éléments suivants pour 2024 et 2025.

En 2026, il faut également ajouter 166 418 € d'études, en plus des travaux qui débiteront.

Année	2024	2025
Programmiste	31 500,00 €	2 660,00 €
Etudes		478 958,94 €
Travaux		
Divers / Etudes	31 500,00 €	
Montant HT	63 000,00 €	481 618,94 €
Montant TTC	75 600,00 €	577 942,73 €

6 Inflation générale et hausse du prix des énergies :

Comme en 2023, l'année 2024 a subi la hausse des énergies et une inflation générale sur les denrées alimentaires, les produits, les outils et investissements nécessaires au bon fonctionnement des laboratoires du CFA pour garantir une formation de qualité aux apprentis

Exemples :

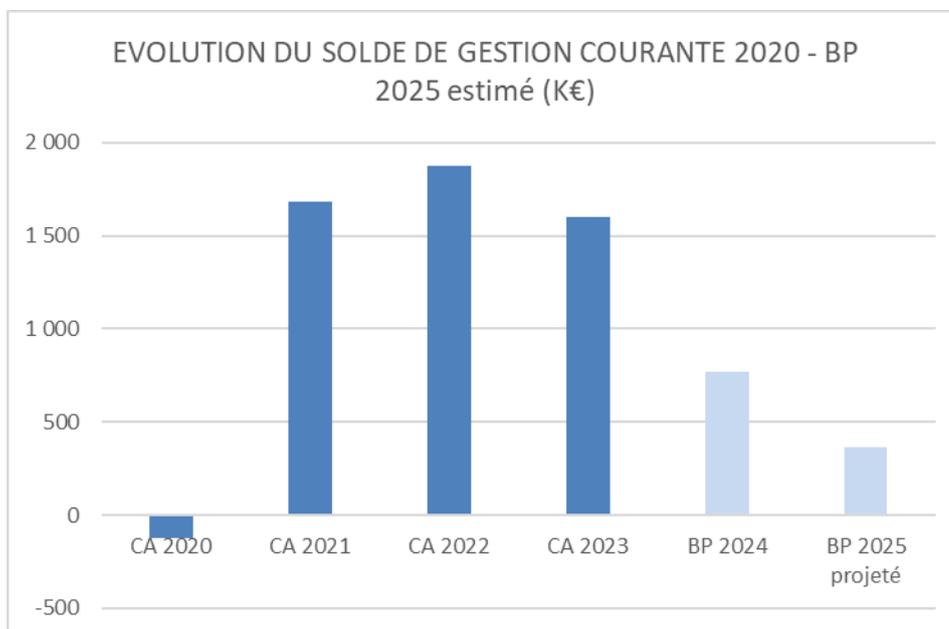
Les prix de l'énergie ont augmenté de 8,5 % en juillet 2024, après +4,8 % en juin.

Et pour ce qui est des prix à la consommation, ils ont augmenté de 2.3 % en juillet sur un an

Pour rappel, certains laboratoires du CFA, de par leurs activités sont très consommateurs en énergie et en denrées alimentaires (Boulangerie, pâtisserie, cuisine ...)

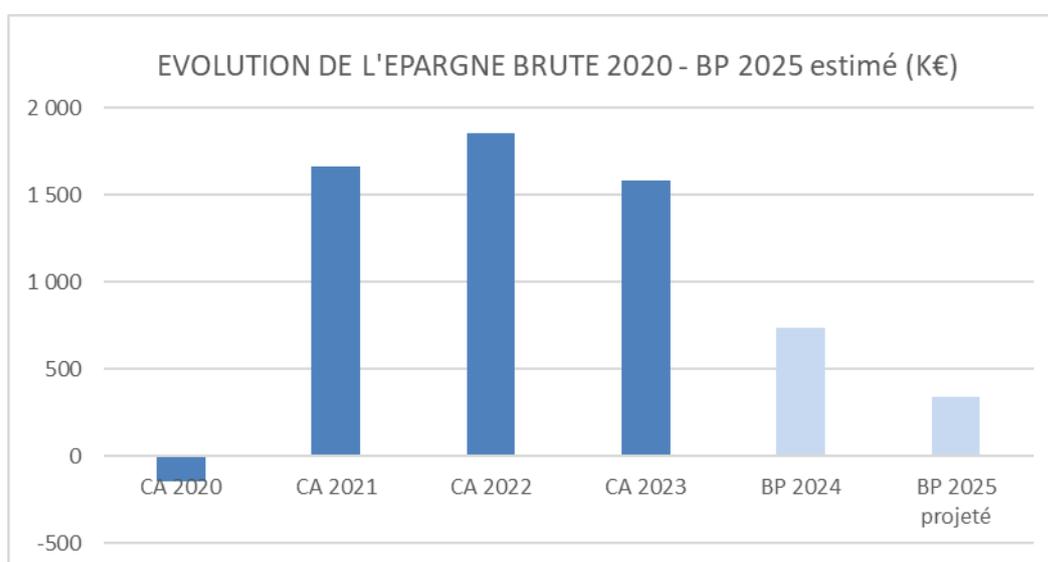
Solde de gestion courante en milliers d'euros

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes de gestion courante	1 958	4 022	4 394	4 188	3 621	3 368
Dépenses de gestion courante	2 084	2 341	2 518	2 586	2 852	3 001
Solde de gestion courante	-126	1 681	1 876	1 602	769	367



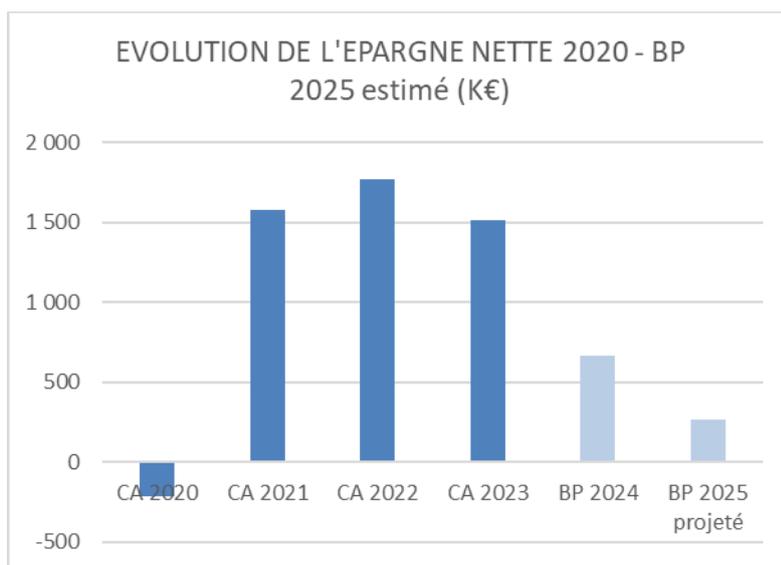
Epargne brute en milliers d'euros

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	1 958	4 028	4 396	4 191	3 621	3 368
Dépenses réelles de fonctionnement	2 099	2 368	2 544	2 608	2 882	3 027
Epargne brute	-141	1 660	1 852	1 583	739	341



Epargne nette en milliers d'euros

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Epargne brute	-141	1 660	1 852	1 583	739	341
Remboursement du capital de la dette	77	79	81	69	74	73
Epargne nette	-218	1 581	1 771	1 514	665	268



VI. Lotissement secteur Dorey

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences, l'aménagement du secteur Dorey permettra de transformer, moderniser et embellir le quartier.

En 2019, la Ville de Belfort a confié à la SODEB un mandat d'aménagement pour ce secteur dans le but d'y réaliser d'importants travaux de viabilisation, d'espaces publics et de voiries qui seront effectués au travers de la procédure d'urbanisme du lotissement.

La première étape de ce renouvellement s'est déroulée en 2019 avec la démolition des 3 premières tours.

Elle s'est poursuivie en 2021 avec la démolition de la tour du 3 rue Henri Dorey, permettant ainsi la libération totale du foncier.

Les premières cessions foncières ont eu lieu dès la fin de l'année 2021 à Néolia pour la production de 16 logements en accession, dont les travaux de construction ont démarré en 2024.

Plusieurs promoteurs ont montré leur intérêt pour ce secteur. Ainsi, un deuxième permis de construire (PC) a été accordé au promoteur Olister en 2024 pour la construction de 11 pavillons.

Au total, une cinquantaine de logements neufs en accession et 1000m² de commerces de proximité seront produits.

En 2024, l'aménagement de l'ensemble du secteur est retravaillé afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales par infiltration.

Ainsi le nouveau programme permettra d'infiltrer 100% des eaux de pluies à la parcelle et plus aucun rejet dans les canalisations ne sera autorisé.

En parallèle, le projet est également retravaillé afin d'intégrer un corridor végétal entre le boulevard et le parc de la douce via la rue de Budapest, permettant de contribuer à la création d'un îlot de fraîcheur.

Enfin un permis d'aménager a été délivré accordant le démarrage des travaux sur les voiries.

Par délibération n°20-119, en date du 16 octobre 2020, le Conseil municipal a décidé la création d'un budget retraçant l'ensemble de ces opérations.

Un premier budget a été voté le 17 décembre 2020 ;

Pour l'année 2025, les dépenses prévisionnelles du budget annexe se décomposent de la manière suivante :

- Achats des terrains à aménager : 0 €
- Travaux de viabilisation des parcelles : 40.000 €

VII. Tableaux annexes

Indicateurs de la dette de la Ville de Belfort et du CFA au 31/12/2024

Budget principal

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	37 519 330 €	59,52%	1,47%
Variable	18 131 145 €	28,76%	3,97%
Livret A	7 383 856 €	11,71%	4,21%
Ensemble des risques	63 034 331 €	100,00%	2,51%

État généré au 31/12/2024

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	17 338 747 €	27,51%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 111 349 €	16,04%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	9 866 667 €	15,65%
CAISSE D'EPARGNE	9 213 039 €	14,62%
CREDIT MUTUEL	8 483 727 €	13,46%
BANQUE POPULAIRE	4 987 968 €	7,91%
Autres prêteurs	3 032 835 €	4,81%
Ensemble des prêteurs	63 034 331 €	100,00%

État généré au 31/12/2024

Budget CFA

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	196 257 €	90,34%	2,40%
Variable	20 977 €	9,66%	4,93%
Ensemble des risques	217 233 €	100,00%	2,64%

État généré au 31/12/2024

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	154 724 €	71,22%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	41 533 €	19,12%
SFIL CAFFIL	20 977 €	9,66%
Ensemble des prêteurs	217 233 €	100,00%

État généré au 31/12/2024